



Saint-Servant sur-Oust



BULLETIN MUNICIPAL 2021

SOMMAIRE

Mot du Maire.....	1
Vie de la commune.....	2 à 28
Vie intercommunale.....	29
Vie scolaire.....	30 à 33
Vie sociale et culturelle.....	34 à 39
Vie sportive.....	40 à 45



Fontaine Saint Julien Le Bois du Gué - Août 2021



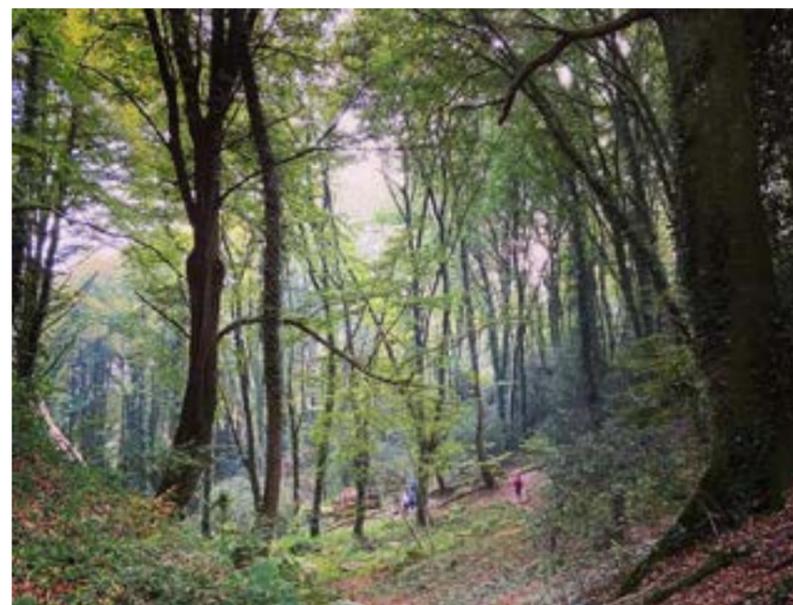
Le bô après la tempête



Photo expo avant tempête



Cérémonie du 11 novembre



Randonnée - 17 octobre 2021



Bonjour à toutes et à tous,

Si la crise sanitaire a changé certains comportements et ralenti l'économie dans différents secteurs d'activités, la vaccination nous a permis de retrouver depuis cet été une vie avec nos animations habituelles, sportives, festives ou culturelles. Mais puisque la fin de l'épidémie n'est toujours pas d'actualité, continuons de rester vigilants et d'appliquer les gestes barrières.

La commission sociale a permis à quatre-vingt servantais de se faire vacciner au centre éphémère de la ville de Josselin. Je salue cet engagement et cette réactivité au moment où l'accès aux rendez-vous était problématique pour beaucoup d'entre nous.

L'année 2021 a été marquée par de nombreuses transactions immobilières qui se traduisent par l'arrivée de nouveaux habitants. Cette évolution prouve que notre commune est attractive. Offrons-leur le meilleur accueil !

La commission voirie élabore son programme 2022. Elle réalisera la réfection de trois kilomètres de route. Elle planche également sur la création d'une liaison douce, du bas de la rue St Servais vers le complexe sportif, pour sécuriser le passage des usagers et, par la même occasion, l'entrée piétonne du lotissement de La Belle Etoile.

Le tissu associatif est particulièrement dense et les activités proposées rencontrent un vif succès auprès des adhérents, de plus en plus nombreux. Je leur souhaite une bonne saison et je remercie tous les bénévoles pour leur investissement, essentiel à la dynamique de Saint Servant.

Préserver notre environnement et notre patrimoine permet de développer l'attractivité de nos territoires :

- Le 9 octobre, une trentaine d'habitants s'est mobilisée, à l'initiative de la commission environnement, pour réhabiliter le lavoir de La Noë, le tout dans la bonne humeur ! D'autres opérations de ce type sont envisagées. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.
- Après une année d'arrêt des travaux, liée à une défaillance d'entreprise, nous sommes à nouveau prêts pour la poursuite de la rénovation de la Chapelle Saint Gobrien. Cette fois, c'est le transept Nord avec son clocher qui est concerné (intérieur et extérieur). Ce contre-temps ne remet en cause ni le marché public ni les aides accordées par nos partenaires financiers.

Le dernier commerce de proximité, le bar-petite épicerie est ouvert à la clientèle depuis le 9 décembre. Ce projet, dont l'investissement a été porté par la municipalité, a pour objectif de favoriser le lien social entre les habitants et redonner une attractivité au centre bourg. Nous accueillons Adeline COURTEIL, la porteuse du projet et lui souhaitons une pleine réussite de son entreprise. Soyons acteurs de son succès à venir pour maintenir un commerce dans le milieu rural.

Je vous souhaite à toutes et à tous une très belle année 2022, une année de joie, de bonheur et de santé à vous et à vos proches. Prenez soins de vous.

En raison du contexte sanitaire, la cérémonie des vœux est annulée.

Le Maire,
Hervé BRULÉ

Contact

Mail : mairie.st-servant-sur-oust@wanadoo.fr
Tél : 02 97 22 24 25

Horaires de la mairie

• Lundi	8h30/12h30	13h15/18h00
• Mardi	8h30/12h30	13h15/18h00
• Mercredi	Fermée	
• Judi	8h30/12h30	13h15/16h00
• Vendredi	8h30/12h30	13h15/18h00

État civil

Du 13 Décembre 2018 au 13 décembre 2019

Naissances

Jonas POIMBOEUF
Lucile LAURET BALDASSINI
Manon MORGAN
Aëla PIRIO
Malo DROULERS
L'iaz et Lyne BESNARD
Simon LUCAS
Ayame COLLIN
Alexis BLECON
Charlie VIEL
Zély LEMONNIER



né le 21 février 2021 à Ploërmel
née le 18 mai 2021 à Vannes
née le 19 juin 2021 à Ploërmel
née le 18 juillet 2021 à Ploërmel
né le 20 août 2021 à Vannes
nées le 17 septembre 2021 à Ploërmel
né le 19 septembre 2021 à Ploërmel
née le 24 novembre 2021 à Ploërmel
né le 8 décembre 2021 à Ploërmel
née le 24 décembre 2021 à Ploërmel
née le 26 décembre 2021 à Ploërmel



Mariages

Florian FARDEAU et Anaïs COLLIN

le 19 juin 2021



Décès

Yvonne (Yolande) BELOT veuve LE GÉVEL - Rue de l'église
Danielle RÉMOND veuve SIMONNET - Trémillet
Sandra VERMOREL - Saint Gobrien
Marie Madeleine SUREL veuve PAYOT - Rue des Mimosas
Noah HOUEIX - La Touche Piro
Angélique CHARUEL épouse BIENFAIT - Le Petit Lézarnan
Marie-Claire LE BLANC épouse PROVOST - La Grée Aubin
Robert TRÉGOUËT - Rue des Granitiers
Roland BESNARD - Rue du Bô
Eugène BELOT - Rue Saint Servais
Hervé BRISSET - 3 Rue des Mésanges

1 janvier 2021
16 janvier 2021
17 avril 2021
6 mai 2021
31 mai 2021
3 juin 2021
8 septembre 2021
4 octobre 2021
12 octobre 2021
17 octobre 2021
28 décembre 2021

Séance du 16 février 2021

Autorisation pour mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Dans le cas où le budget d'une Collectivité Territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la Collectivité Territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de délibérer afin de l'autoriser à mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020.

Monsieur le Maire rappelle que le montant des crédits inscrits au budget 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE M. Le Maire, à mandater les dépenses d'investissement de la manière suivante :

- Opérations non individualisées :

Chapitre 21 2 943.50 €

Orientations budget 2021

Monsieur le Maire dresse les grandes lignes de ce qui sera inscrit au budget 2021 et demande à chaque responsable de bien vouloir chiffrer les investissements.

Sont prévus en 2021 :

- Un programme de voirie,

- Pour les villages, recenser les travaux qui peuvent être réalisés,
- En matériel : l'acquisition d'une roto tondeuse,
- Cimetière : mise en place d'un jardin du souvenir,
- Fin des travaux d'aménagement de bourg,
- La continuité des travaux de restauration de la chapelle Saint Gobrien,
- La maison multi-services avec en plus des crédits pour agencement partie bar,
- L'acquisition d'un terrain pour mettre à disposition de Ploërmel communauté pour des toilettes publiques à st Gobrien, et aussi parking,
- La continuité des travaux d'accessibilité, l'agenda programmé devait prendre fin en 2021,
- Faire une étude et prévoir des crédits pour la toiture de l'église,
- Le remplacement du matériel informatique à la Mairie,

Monsieur le Maire signale également qu'il faudra envisager le remplacement des canalisations d'eaux pluviales à St Gobrien, lorsque Ploërmel Communauté engagera les travaux d'assainissement.



Commerce - commission de suivi et point subvention

Une première réunion s'est tenue ce jour pour le démarrage du chantier Commerce. Les réunions se tiendront le mardi à 11 heures. Monsieur le Maire propose de créer une commission de suivi. Monsieur le Maire fait part des subventions acquises et de la subvention du Pays qui a eu un accord de principe.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Prend acte que Hervé BRULE, Maryannick LE DEVEHAT, Bernard LE BLANC, Aymeric PIRIO et Pascal LE BRAZIDEC suivront les travaux,

Prend connaissance du plan de financement prévisionnel :

DEPENSES	HT	RECETTES	HT
Acquisition	17 000,00 €		
Etudes/Architectes	15 291,60 €	DETR (30% * 80 000€)	24 000,00 €
Audit énergétique	800,00 €	Département (30%*212 730€)	63 819,00 €
Etude CCI	1 500,00 €	Pays/Région	69 734,00 €
Mission SPS	2 430,00 €		
Travaux	160 242,88 €	Autofinancement prévisionnel	39 711,48 €
Mobilier /agencement			
TOTAL	197 264,48 €	TOTAL	197 264,48 €

Syndicat scolaire

Madame LE DEVEHAT fait part de la contribution syndicale 2021 au Syndicat scolaire du Pays de Josselin.

En application de l'article 9 des statuts du syndicat, les contributions sont basées sur :

- Les dépenses d'administration générale réparties selon la population légale de l'année N-1,
- Les dépenses de fonctionnement et d'investissement de l'ensemble des équipements du groupe scolaire public Suzanne Bourquin, au prorata du nombre d'élèves,
- Le financement de la participation aux dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privés réparti au prorata du nombre d'élèves.

En 2016, le rapport de la CLECT de Josselin Communauté a été approuvé par l'ensemble des communes, à savoir ces 3 critères.

En 2020, par délibération du 11 février à Saint Servant, la commune et l'ensemble des communes se sont prononcées sur une part fixe (3 critères déjà indiqués) et une part variable en cas de besoin de financement nouveau : 5.31% pour Saint Servant.

Pour l'année 2021, le besoin de financement nouveau est de + 50 220 € correspondant aux participations financières aux écoles privées qui augmentent (obligation scolaire dès 3 ans) et 60 000 € correspondant à une étude pour la construction d'un nouveau Groupe Scolaire soit 110 220 € répartis entre chaque commune suivant la clé de répartition indiquée dans la modification des statuts du Syndicat Scolaire par arrêté préfectoral du 16 mars 2020.

Le conseil municipal prend acte de la contribution syndicale de Saint Servant pour 2021 : 56 540,68 €

Personnel - délibération Compte Epargne Temps

Par délibération du 8 décembre 2020, le conseil a pris acte du projet de mise en place du Compte Epargne Temps. Le comité technique départemental a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce projet. Il convient d'entériner ce Compte Epargne Temps par délibération.

Ce droit est ouvert aux agents titulaires et non titulaires de la fonction publique territoriale qui sont employés de manière continue et ont accompli au moins une année de service. Les agents nommés dans des emplois permanents à temps non complet en bénéficient également dans les mêmes conditions.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'instituer le compte épargne temps.

Personnel - réflexion projet poste à temps non complet au secrétariat

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du projet de recrutement en renfort au secrétariat pour palier au retard pris et compte-tenu du nombre d'habitants. Pour les communes équivalentes en population, il y a soit 1 poste ½, soit 1 poste. La difficulté s'accroît lors des congés et absences. Aussi, Monsieur le Maire propose la création d'un poste à temps non complet de 15 à 17,5 heures permettant ainsi l'approfondissement des dossiers, un accent sur la communication, la suppléance de la secrétaire pendant les congés, ceci au moins pour un an.

Le coût estimatif d'un agent, sur la base de l'indice majoré 365 est de 1050 euros mensuel avec les charges, soit 12600 euros annuel. Le coût d'un remplacement à temps plein sur 5 semaines par an par le centre de gestion s'élève à 3850 euros. Le coût supplémentaire est donc d'environ 9 à 10 000 euros.

Monsieur le Maire demande l'avis au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour la création d'un poste de contractuel à 15 ou 17,5/35 sur un an.

Adhésion à la nouvelle Charte d'Entretien des Espaces des Collectivités (GBO)

La commune est engagée depuis plusieurs années dans l'amélioration de ses pratiques d'entretien et de désherbage de la voirie et des espaces verts.

Depuis plusieurs années, elle adhère à la charte d'entretien des espaces communaux. Cette charte est pilotée par la région Bretagne dans le cadre du plan ECOPHYTO visant à réduire les pollutions liées aux pesticides. En 2016, la commune s'engage dans le plan de gestion différenciée des espaces verts. Cette charte est composée de cinq niveaux d'engagements, allant du strict respect de la réglementation (niveau 1) à la non utilisation de produits phytosanitaires et biocides sur la totalité des surfaces à intervenir (niveau 5).

Aussi, afin que la commune poursuive son engagement, le conseil municipal est invité à se prononcer sur cette nouvelle charte.

Entendu l'exposé de Monsieur Aymeric PIRIO, Après avoir pris connaissance de la nouvelle charte d'entretien des espaces communaux, et après délibération, le conseil municipal :

- décide d'adhérer à cette nouvelle charte,
- autorise monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Achat roto-tondeuse



Monsieur le Maire présente 2 devis pour l'achat d'une roto-tondeuse, permettant de tondre les accotements. L'entreprise NOREMAT fait une proposition à 12600 € HT et offre un jeu de couteaux, chevilles et écrous, CLASS propose une machine de marque ROUSSEAU à 13 300 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à passer la commande, vu les délais de livraison et la saison qui approche. Les crédits seront inscrits au budget 2021.

Questions diverses

REPLACEMENT MATÉRIEL INFORMATIQUE À LA MAIRIE

Actuellement les 2 postes informatiques sont sous environnement Windows 7 qui n'est plus maintenu depuis janvier 2020. Des devis de remplacement du matériel ont été sollicités auprès de TBI Ploërmel et de JVS.

Les deux propositions sont comparables. L'offre TBI s'élève à 2276,63 euros HT, et l'offre JVS à 2783 euros HT (y compris installation matériel). Un devis pour réinstallation des logiciels a également été sollicité auprès de JVS, il s'élève à 200 euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer le devis avec TBI pour le remplacement du matériel. Les crédits seront inscrits au budget 2021.

Les 2 postes actuels pourront après reconfiguration être transférés à la bibliothèque et au service technique.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA SALLE DES SPORTS

Monsieur le Maire demande l'avis du conseil sur le projet de convention de mise à disposition de la salle des sports auprès des utilisateurs – associations sportives en l'occurrence.

La convention paraît exhaustive, elle sera donc signée à compter du 15 mars avec les associations et régira les conditions d'utilisation de cette salle – convention annuelle, planning avec créneaux horaires, gestion des clefs, état des lieux, assurances.

Un rappel de sécurité sera fait par les services techniques.

- Eclairage dans le bourg : monsieur le Maire indique qu'il a abaissé à 20 heures l'horaire d'extinction de l'éclairage dans le bourg, compte tenu des mesures liées à la situation sanitaire.
- La souscription pour la restauration de la chapelle Saint Gobrien va procurer à la commune une aide de 17 à 18000 euros.
- Monsieur RICHARD demande à l'assemblée ce qu'elle pense de l'application 'PanneauPocket'. Son coût serait de 180 euros et permettrait l'envoi de messages d'alerte.

Séance du 8 mars 2021

Vote des comptes administratifs 2020

BUDGET COMMUNE

> Section de Fonctionnement :

Dépenses : 408 530,37 euros,
Recettes : 632 280,62 euros

Excédent de l'exercice 2020 : + 223 750,25 €
Excédent 2019 reporté : 0 €

Soit un Résultat de clôture du Fonctionnement : + 223 750,25 €

> Section d'Investissement

Dépenses : 679 177,32 €
Recettes : 606 951,27 €
Résultat de l'exercice 2020 : déficit - 72 226,05 €
Résultat 2019 reporté : + 134 240,28 €

Soit un Résultat de clôture de l'Investissement : + 62 014,23 €

Résultat cumulé (fonctionnement et investissement) : + 285 764,48 euros.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents APPROUVE le Compte Administratif 2020 de la Commune (pour 13).

BUDGET LOTISSEMENT L'ATELIER

> Section de Fonctionnement :

Dépenses : 0 €
Recettes : 0 €
Résultat de l'exercice 2020 : 0 €
Excédent 2019 reporté : 554,31 €

Soit un Résultat de clôture du Fonctionnement : + 554,31 €

> Section d'Investissement

Dépenses : 0 €
Recettes : 0 €
Résultat de l'exercice 2020 : 0 €
Résultat 2019 reporté : déficit - 56 386,56 €

Soit un Résultat de clôture de l'Investissement : - 56 386,56 €

Résultat cumulé (fonctionnement et investissement) : - 55 832,25 euros.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents APPROUVE le Compte Administratif 2020 du Lotissement l'Atelier (pour 13).

Comptes de gestion · COMMUNE, LOTISSEMENT L'ATELIER

Selon le principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable, la commune dresse le compte administratif et le comptable le compte de gestion.

Considérant que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par le Trésorier sont conformes, le conseil municipal à l'unanimité DECLARE que les comptes de gestion de la Commune et du Lotissement L'ATELIER pour l'année 2020 dressés par le Receveur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

Vote des subventions aux associations

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les subventions suivantes :

Ja Basket	1000 €
FNACA	100 €
Les gerbes des commémorations désormais réglées par la commune	
Cyclo	450 €
HPPS	300 €
Gym	500 €
Chasse	350 €
	Et 600 € pour les piégeurs de ragondins
Diou ster	600 €
Avenir	1800 €
Ogec	9 056 € pour la cantine
	Et 2 565 € pour la garderie
Classe de découverte pour 10 cm ² (10 élèves 50 euros) soit 500 euros, sous réserve du voyage	
APEL	595 €
	livres de Noël (70 élèves * 8,5 euros)
AEP	140 €
L'Oust à la Garonne et les Foustivités ne sollicitent pas de subvention. La salle des fêtes est gratuite pour les associations n'ayant pas de subvention communale.	
Associations ou organismes extérieurs à la Commune	
Don de sang	50 €
Banque alimentaire	80 € (forfait annuel et facture réglée au CCAS Josselin en fonction des colis distribués)
Restos du cœur	100 €
Secours catholique	150 €

Chapelle Saint Gobrien · avenant n° 2 lot 1 – maçonnerie, pierre de taille – Entreprise JOUBREL Chapelle Saint Gobrien – avenant 1 lot 1 – maçonnerie – pierre de taille

Le montant de la tranche optionnelle n° 1 est de 82 710,07 euros HT – Entreprise JOUBREL

Il convient, sans en modifier par ailleurs les clauses initiales, d'ajouter aux prestations prévues dans la tranche optionnelle 1 du marché cité en objet, les prestations correspondant au devis vérifié le 15/02/2021.

Dans le projet initial, au Sud de la chapelle, il était prévu de créer un réseau enterré de récupération des eaux pluviales et de le raccorder au réseau existant car des nouvelles descentes d'eaux pluviales ont été posées pour assainir l'édifice. Les diamètres des réseaux enterrés existants étant trop faibles par rapport aux nouvelles descentes, il convient de les remplacer par un diamètre adapté. Par ailleurs, les retards de l'entreprise DAVY ont engendré des sur locations d'échafaudages et installations de chantier.

Montant de l'avenant : 9 025,90 € HT, TVA 1805,18 €, soit 10 831,08 euros TTC
Nouveau montant du marché : 91 735,97 € soit 110 083,16 € TTC

Cet avenant représente une augmentation de 10,91 % du marché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal : Autorise le Maire à signer cet avenant.



Séance du 6 avril 2021

Affectation des résultats

Monsieur le Maire rappelle les résultats de clôture 2020 du budget Commune.

Résultat de fonctionnement 2020 du budget principal : 223 750,25 €

Compte-tenu du besoin de financement de la section d'investissement (les restes à réaliser 282 654 €), le résultat de fonctionnement doit être affecté au 1068 en intégralité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal : Décide d'affecter 223 750,25 € au compte 1068 (section d'investissement du budget 2021).

Vote des taux

Conformément à la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune.

La loi de finances pour 2020 a acté la suppression intégrale en tant que recette des collectivités locales de la taxe d'habitation sur les résidences principales, ce à compter de 2021.

Depuis 2020, 80 % des foyers fiscaux ne payent

plus la taxe d'habitation sur leur résidence principale. Pour les 20 % de ménages restant, l'allègement sera de 30 % en 2021 puis de 65 % en 2022.

En 2023, plus aucun ménage ne paiera de taxe d'habitation au titre de sa résidence principale.

La taxe d'habitation demeure cependant pour les résidences secondaires avec un taux figé au niveau de celui voté au titre de l'année 2019. La commune retrouvera la possibilité de moduler ce taux à partir de 2023.

La disparition du produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales est compensée pour les communes par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties perçue sur leur territoire.

Chaque commune se voit donc transférer en 2021 le taux départemental de TFB (15,26 % pour le Morbihan) qui vient s'ajouter au taux communal de TFB 2020, sans pour autant faire varier le taux global d'imposition à la TFB supporté par les contribuables.

En 2021, le Conseil Municipal doit donc se prononcer uniquement sur les taux de taxes foncières bâties et non bâties.

Il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux de fiscalité 2021 comme suit :

TAXES MÉNAGES	2020	Evolution 2021
Taxe d'habitation : gel du taux sans modulation possible	10,85 %	10,85 %
Taxe foncière communale sur les propriétés bâties	26,27%	26,27%
Taxe foncière départementale sur les propriétés bâties	15,26 %	
Nouveau taux communal de foncier bâti 2021 issu du transfert du taux départemental		26,27% + 15,26 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	40%	40%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice 2021 à 41,53 %
- Fixe le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice 2021 à 40 %

Vote du budget Commune

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2021, qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à 561 668 €,
- En section d'investissement à 1 130 505 €

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget Commune 2021.

Budget Lotissement L'ATELIER

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif 2020, qui s'équilibre :

- En section de fonctionnement à 65 292,56 €,
- En section d'investissement à 87 618,08 €

Après délibération, le conseil municipal vote à l'unanimité le budget Lotissement 2021.

Achat de la licence 4

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que la propriétaire de la licence 4 du bar Le Gobrien est d'accord pour vendre sa licence à la commune au prix de 4000 euros. S'agissant de la dernière licence sur la Commune, il convient qu'elle demeure à Saint Servant et compte-tenu qu'il faudra une licence à exploiter dans le commerce multi-servicess, le Maire demande à l'assemblée si elle est d'accord pour l'acquisition de celle-ci.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est d'accord pour l'achat de cette licence. Une déclaration de mutation va être établie en Mairie.

Questions diverses

- Monsieur le Maire fait un point sur le dossier commerce. Le dossier se précise, le porteur de projets devrait proposer journaux, dépôt pain, bar café tabac, produits de 1ere nécessité, produits locaux et faire des soirées et animations à thèmes.
- Compte-tenu de ce projet, des devis pour l'agencement du bar ont été demandés. Deux devis reçus qui restent à étudier.
- Jardin du souvenir et stèle de Meslan : Monsieur LE BRAZIDEC informe l'assemblée que la marbrerie Guillard Bourdin va adresser des devis pour ces travaux.



Stèle de Meslan

Séance du 17 avril 2021

Commerce - choix de l'artisan pour l'agencement du bar

Pour l'agencement du bar, trois artisans ont été sollicités : GH Aménagement de Guilliers, JLD cuisines des Forges de Lanouée et Philippe SAILLARD ébéniste de Loyat.

L'offre de JLD Cuisines se chiffre à 11924,33 € HT, comprenant l'agencement du bar, y compris évier, réfrigérateur 2 848 € HT, soit 9 076,33 pour le bar seul. L'offre inclut une vitrine en LED pour le verrier de 300 €.

La commission s'est réunie et propose de retenir l'offre JLD

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité retient l'offre JLD pour un coût de 11 924,33 euros HT. Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis.

Personnel - recrutement agent administratif

Madame LE DEVEHAT précise le déroulement du recrutement de l'agent administratif pour le poste d'agent contractuel à 17,5/35 ème au secrétariat de Mairie. 13 candidatures reçues. 2 candidatures retenues pour un entretien.

Madame Stéphanie PELLETIER est retenue. L'agent sera recruté sur le grade d'adjoint administratif. Elle débute lundi 26 avril jusqu'au 30 septembre 2021, dans un premier temps.

Questions diverses

MAISON MULTI-SERVICES - AVENANT LOT 3 - CHARPENTE- MENUISERIE BOIS

Le cabinet Bléher nous a transmis un devis de l'entreprise THETIOT, devis complémentaire d'un montant de 1190 euros HT, pour la fourniture et la pose de 2 poteaux métal. En effet, il est convenu de supprimer les empochements prévus au lot Gros Œuvre, l'installation de ces poteaux métal sera couverte par la moins-value des empochements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le Maire à signer ce devis complémentaire, correspondant à l'avenant n° 1 du lot 3 - charpente - menuiserie bois

INFORMATIONS

Changement de lieu de vote pour les élections. Les élections départementales et régionales au-

ront lieu à la salle communale. La date est désormais fixée au 20 et 27 juin.

Demande de subvention pour les travaux de voirie 2021

Madame LE DOUARIN propose d'inscrire un programme de voirie pour la réfection des routes au lieu-dit 'Les Fraïches' et 'Le Val es Pies'. Les travaux sont estimés à 45 000 euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide l'inscription de ce programme de voirie,
- Sollicite la subvention accordable auprès du Département.

Séance du 1^{er} juin 2021

Programme de voirie 2021 - choix de l'entreprise

Madame LE DOUARIN Corinne présente les devis relatifs au programme de voirie 2021, à savoir réfection en bicouche au lieu-dit 'Les Fraïches' et 'Le Val es Pies'.

Le devis de Eiffage s'élève à 17 286,20 euros HT. Le devis COLAS est d'un montant de 22 918,12 euros HT.

Madame LE DOUARIN propose de retenir l'offre Eiffage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de retenir l'offre Eiffage,
- autorise le Maire à signer l'offre.

Demande d'acquisition de parcelles communales

PARCELLE ZS 42

Monsieur le Maire fait part de la demande de Madame DANO Maryvonne d'acquisition de la parcelle ZS 42, qui borde sa propriété. Les deux riverains susceptibles d'être intéressés par cette parcelle pour l'accès à leur propriété respective, à savoir les parcelles ZS 46 et ZS 43 ont été contactés. La propriétaire de la parcelle ZS 46 donne son accord pour la cession à Madame DANO. Les propriétaires de la parcelle ZS 43 souhaitent conserver un accès de 2 mètres linéaires à partir de l'angle de leur maison.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de fixer un prix de vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte de vendre une portion de la parcelle ZS 42 à Madame DANO,

- Fixe le prix de vente à 3,50 euros,
- Les frais de géomètre pour la division cadastrale et les frais de notaire sont à la charge du demandeur,
- Autorise le Maire à signer les actes et documents correspondants.

PARCELLE ZS 319

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la demande d'acquisition de la parcelle ZS 319, parcelle communale accès aux parcelles ZS 314 et ZS 315, par Monsieur GUEGAN, acquéreur de la propriété MORIO.

Monsieur le Maire précise que les parcelles ZS 317 et ZS 318 ne seront pas enclavées. Toutefois, il conviendra de faire le nécessaire pour leur accès au domaine public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte de vendre la parcelle ZS 319 à Monsieur GUEGAN,
- Fixe le prix de vente à 3,50 euros,
- Les frais de notaire sont à la charge du demandeur,
- Autorise le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

Don pour le mobilier – Chapelle st Gobrien

Monsieur le Maire fait part à la nouvelle assemblée de la délibération du 24 septembre 2019, relative au don qu'un collectif de personnes souhaite faire pour la restauration de statues à la Chapelle Saint Gobrien, don d'environ 5000 €.

Monsieur le Maire précise que la restauration du mobilier est en cours, qu'après consultation de la DRAC, le don peut être 'affecté' à la restauration de la statuette de Saint Gobrien et à la statue de la Vierge à l'enfant du bras nord du transept.



Vente des pierres

Monsieur le Maire informe le conseil que le mur du presbytère a été refait et qu'il serait souhaitable de vendre les pierres qui encombrant les lieux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de solliciter un tailleur de pierres ou un maçon pour fixer un prix.

Ploërmel Communauté · prise de compétence mobilité – modification des statuts

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que par délibération n°CC-039/2021 en date du 22 mars 2021, le conseil de Ploërmel Communauté a décidé de prendre la compétence mobilité en application des dispositions de la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019.

S'agissant d'une prise de compétence ayant pour conséquence une modification des statuts de l'établissement public de coopération intercommunale à laquelle notre commune appartient, l'assemblée municipale est invitée à se prononcer sur cette modification statutaire étant entendu que la compétence mobilité s'entend telle que prévue aux articles L.1231-1 et L.1231-1-1 du code des transports et que Ploërmel Communauté n'entend pas reprendre les services de transports régionaux organisés par la région Bretagne intégralement effectués sur le ressort territorial de Ploërmel Communauté.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu la délibération n°CC-039/2021 en date du 22 mars 2021 du conseil de Ploërmel Communauté,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

SE PRONONCE favorablement sur la prise de compétence mobilité par Ploërmel Communauté ;

AUTORISE Monsieur le Maire à conduire toutes opérations et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ploërmel Communauté · compétence en matière de plan local d'urbanisme (document d'urbanisme) à la communauté de communes

Par courrier du 22 décembre 2020, la préfecture nous informe que par la circulaire du 3 septembre 2020, les communes pouvaient s'opposer au transfert, au 1er janvier 2021, des compétences en matière de plan local d'urbanisme aux com-

munautés de communes entre le 1er octobre et le 31 décembre 2020.

Depuis lors, l'article 7 de la loi 2020-1379 du 14 novembre 2020 a modifié le calendrier du transfert de la compétence en prévoyant qu'il prendra effet le 1er juillet 2021.

Il résulte de cette nouvelle disposition que la faculté d'opposition des communes à ce transfert est reportée entre le 1er avril et le 30 juin 2021.

Il convient de reprendre une délibération en conséquence.

Après information, le conseil municipal reprend les termes de sa décision prise par délibération du 8 décembre 2020, à savoir : le conseil municipal décide de s'opposer au transfert de cette compétence au 1er juillet 2021.

Délibération sur le nombre d'adjoints, vote d'un adjoint, révision indemnités de fonction

Monsieur le Maire rappelle la configuration du conseil municipal depuis 2020, à savoir 2 adjoints et 4 conseillers délégués.

Monsieur le Maire souhaite ouvrir un nouveau poste d'adjoint correspondant aux fonctions attribués à un conseiller délégué, à savoir suivi des bâtiments communaux, amélioration de l'habitat.

Madame JAOUEN et Monsieur LANG demandent ce que cela change au niveau du budget et des indemnités de fonction. En réponse, il est précisé que cela augmente l'enveloppe indemnitaire maximale de 416 euros par mois.

Monsieur le Maire propose un poste de 3ème adjoint. Vote à main levée. Vote à l'unanimité des membres présents : soit 13 pour.

Election d'un Adjoint

Effectif légal du conseil municipal : 15

Nombre de conseillers en exercice : 14

Absents : Monsieur QUELLEUX François, Madame COUE Maryline

Monsieur QUELLEUX a donné procuration à Monsieur BRULÉ

Monsieur Hervé BRULÉ, Maire a ouvert la séance. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré douze conseillers présents et constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Madame Maryannick LE DEVEHAT a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Constitution du bureau

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs au moins : Monsieur Bernard LE BLANC, Monsieur NAYL Florian

1.4. Résultats du premier tour de scrutin

Nombre de votants (enveloppes déposées).....	13
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	1
Nombre de suffrages exprimés	12
Majorité absolue	7

PROCLAMATION DE L'ÉLECTION DE L'ADJOINT

Monsieur Bernard LE BLANC est élu adjoint à 12 voix et est immédiatement installé.

Révision des indemnités de fonctions

Compte-tenu de l'élection d'un 3^e adjoint, les indemnités de fonctions sont révisées. Monsieur le Maire rappelle la délibération du 9 juin 2020 et informe l'assemblée qu'en vertu des articles L 2123-20 à L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), il appartient au conseil de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire, aux adjoints et conseillers municipaux délégués.

Après avoir pris connaissance des taux maximum et après délibération, le conseil municipal, considérant que la commune compte 830 habitants (population totale – recensement publié fin 2019), décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'adjoints et conseillers délégués suivant l'enveloppe maximale accordable. Le versement des nouvelles indemnités prendra effet au 2 juin 2021.

INDEMNITÉS DE FONCTION MAXIMALES DANS LES COMMUNES

Art 92 de la loi 2019-1461 du CGCT

Population totale (tranche démographique)	Taux maximum (en %)	Montant	Taux maximum (en %)	Adjoints
500 à 999 habitants	40,3	1567,43 €	10,7	416,17 €

L'enveloppe maximale est de 2815,94 euros : indemnité maximale du Maire et indemnité maximale pour 3 adjoints.

Selon le statut de l'élu, les indemnités des conseillers municipaux délégués sont comprises dans l'enveloppe suivante :

Indemnité maximale du Maire (et non indemnité

réelle si elle est inférieure) + (nombre d'adjoints en exercice X indemnité maximale des adjoints)
 Les adjoints et les conseillers municipaux délégués devront se répartir le montant de l'enveloppe indemnitaire précitée, diminué de l'indemnité de fonction éventuellement majorée du Maire.

Noms des élus bénéficiaires	Indemnités maximales (en % de l'indice brut 1027)	Indemnités allouées brut
Maire : M. Hervé BRULÉ Administration générale	40,3 %	38,8% soit 1509,08 €
1 ^{er} adjoint : Mme LE DEVEHAT Maryannick	10,7 %	8,1% soit 315,04 €
2 ^e adjoint : Mme LE DOUARIN Corinne Voirie et réseaux, urbanisme	10,7 %	8,1% soit 315,04 €
3 ^e adjoint : M. Bernard LE BLANC Amélioration habitat, suivi biens communaux, carte communale	10,7 %	8,1% soit 315,04 €
Conseiller délégué : M. Aymeric PIRIO Environnement, embellissement, aménagement		3,1% soit 120,57 €
Conseiller délégué : M. Pascal LE BRAZIDEC Sport, culture, patrimoine et tourisme		3,1% soit 120,57 €
Conseiller délégué : M. Jean René RICHARD Vie associative, animations, loisirs		3,1% soit 120,57 €
TOTAL	2815,94 €	2815,91 €

Ces indemnités seront payées mensuellement.
 Après délibération, le conseil municipal valide ces indemnités.

Point de situation sur le commerce multi-services

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de fixer le montant du loyer et propose 100 euros TTC par mois.

Par ailleurs, un contact a été pris auprès du notaire de Josselin pour établissement du bail. Le bail peut être précaire à savoir pour 3 ans ou un bail commercial classique 3, 6, 9 ans.

La porteuse du projet souhaite un bail de 3 ans.
 Pour la terrasse, il est préférable d'attendre afin de réfléchir correctement au projet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le loyer à 100 euros TTC.

Questions diverses - informations

PROJET DE MUTUALISATION DE POLICE MUNICIPALE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un projet de police municipale mutualisée à l'échelle de l'ancienne communauté de communes du canton de Josselin. Monsieur Jacques NOEL pilote le projet.

PROBLÈME DE LENTILLES DANS UN PLAN D'EAU PRIVÉ

Monsieur PIRIO indique qu'il a été sollicité par les propriétaires de l'étang du bas du bourg. Il a conseillé de faire une analyse d'eau.

FONTAINE DE ST GOBRIEN

Monsieur PIRIO a contacté la propriétaire du terrain où se situe la fontaine de Saint Gobrien pour qu'elle réalise l'entretien de sa parcelle.

EVACUATION DE SOUCHES TERRAIN COMMUNAL

Monsieur PIRIO a sollicité 2 entreprises pour l'évacuation des souches dans le terrain communal (ex terrain CARO). Le devis de l'entreprise COUESPEL est de 1200 euros HT et celui de l'entreprise BRULE TP de 800 euros HT.

Le conseil donne son accord pour les travaux par l'entreprise BRULE TP.

BILAN BIBLIOTHÈQUE

Madame JAOUEN donne le bilan de la bibliothèque de ST Servant, établi par Caro et en comparaison des bibliothèques du secteur. Le bilan est très positif.

VOL À LA BUVETTE

Monsieur Nayl demande s'il est envisageable de mettre un projecteur auprès du local au stade, afin de dissuader les voleurs.

Séance du 29 juin 2021

Commerce · attribution de la gérance

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un candidat est intéressé par la location du local commercial, Adeline COURTEIL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
 Attribue à l'unanimité la gérance à Madame COURTEIL.

Devis guirlandes et accessibilité

A – ACHAT GUIRLANDES

Monsieur le Maire présente le devis pour l'acquisition de 4 guirlandes et installation.

Le devis pour 4 guirlandes est de 2240 euros HT et le devis d'installation de 380 euros HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide l'achat de 3 guirlandes (12 pour, 1 contre, 1 abstention)

B – ACCESSIBILITÉ

Madame LE DEVEHAT présente à l'assemblée les devis relatifs à la poursuite de l'accessibilité des locaux. Cela concerne la Mairie, les wc public, les wc du stade et les anciens vestiaires du foot.

Le devis de l'entreprise LB Habitat s'élève à 6661,54€TTC, incluant la prestation plomberie par l'entreprise JAN pour un montant de 3180€HT.

Le devis de l'entreprise Breizh access solution s'élève à 6757,92€TTC, n'inclut pas la plomberie.

Un devis pour la plomberie a aussi été sollicité auprès de l'entreprise MAHE pour les vestiaires foot. Il s'élève à 1817,88€TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Retient l'offre de LB Habitat, y compris la prestation plomberie par l'entreprise JAN,
- Sollicite les subventions accordables pour l'accessibilité.

Choix entreprise broyage de talus

Madame LE DOUARIN présente les devis pour le broyage des talus.

Le tarif de l'entreprise COUESPEL est de : 165€HT du km pour le broyage de talus (accotement étant fait par la commune et de 70€ HT de l'heure pour l'épareuse.

Le tarif de l'entreprise BRULE MALABOEUF est de : 148€ HT du km pour les voies communales et de 56€ HT de l'heure pour les voies communales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient l'offre de l'entreprise BRULE MALABOEUF.

Dispositif argent de poche

Monsieur PIRIO présente à l'assemblée le dispositif argent de poche, ouvert aux jeunes de 16 à 18 ans. Une indemnisation de 5 euros de l'heure à raison de 3 heures par jour serait attribué, en échange d'un travail. Ce dispositif sera mis en place pour la Toussaint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide la mise en place de ce dispositif,

Un dossier de candidature sera mis à disposition des demandeurs.

Questions diverses

COMMERCE – AVENANT 1 – PLOMBERIE – LOT 9

Un lave main et un urinoir sont rajoutés aux travaux initiaux, dans le commerce. Pour ces travaux supplémentaires, le coût s'élève à 1054,20€ TTC ;
 Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Valide ce devis valant avenant n°1,

Le Maire est autorisé à signer les documents correspondants.

WC POUR BAR ÉPHÉMÈRE

Des devis pour l'installation de WC cet été au parc du Bô, à l'occasion des bars éphémères ont été demandés. Le conseil retient la proposition de WC LOC qui propose l'installation d'un WC avec vidange chaque semaine.

EGLISE

Présence d'herbe sur le clocher. Il est nécessaire de louer une nacelle pour l'intervention du couvreur. En attente d'un devis avec l'entreprise GUILLEMIN.

ECOLE

La directrice doit venir au conseil municipal pour expliquer les problèmes de cantine et de garderie.

Séance du 14 septembre 2021

Monsieur le Maire fait état de la démission de Monsieur QUELLEUX François, conseiller municipal. Cette démission a été transmise à Monsieur le Préfet.

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties · Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles à usage d'habitation

Le Maire de Saint Servant expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Il précise que la délibération peut toutefois réduire ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

Vu l'article 1383 du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation à : 40 % de la base imposable. (1 abstention, 12 pour)

Multi-services · durée du bail

Monsieur le Maire précise que le bail ne sera pas un bail précaire mais un bail de 9 ans.

– point travaux

Les travaux ont pris du retard. Monsieur le Maire précise qu'il est dans l'attente d'un devis pour des stores aux vélux et également des stores occultants pour les portes et fenêtres.

Numérotations des habitations au lotissement l'Atelier

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que la numérotation dans le bourg est antérieure à la création du lotissement l'Atelier et qu'il convient de numéroter les habitations et de donner un nom de rue à la voie interne du lotissement, notamment pour le réseau fibré télécom à venir.

Après discussion et compte-tenu que 2 maisons bordent la rue des moissonneurs, il est proposé pour la voie interne 'impasse des moissonneurs'.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide que la rue portera le nom d'impasse des moissonneurs'.

Jardin du souvenir et stèle Meslan

Monsieur LE BRAZIDEC présente les devis pour la rénovation des inscriptions sur la stèle de Meslan et pour le jardin du souvenir.

Le devis pour la réfection des inscriptions sur la stèle de Meslan s'élève à 768 euros TTC.

Pour le jardin du souvenir, l'entreprise GUILLARD Bourdin présente un devis de 1103 euros TTC pour une stèle en granit avec une gravure 'JAR-

DIN DU SOUVENIR' et un devis de 1750 euros pour la fourniture et pose d'un puits de dispersion avec entourage en granit TARN SAINT SALVY (identique à la stèle) avec grille et cailloux blancs, d'un montant de 1750 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Valide ces devis pour la création d'un jardin du souvenir et rénovation de la stèle de Meslan

Fixation tarif vente de pierres

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'un maçon a estimé les pierres du jardin du presbytère à 500 euros.

Après délibération, le conseil municipal :

Fixe le prix à 500 euros pour l'ensemble des pierres.

Loyer logement 3 · résidence du Presbytère

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée, la délibération prise en décembre 2020 relative à ce logement 3 – logement du rez-de-chaussée compte-tenu de la note d'électricité.

Cette délibération prévoyait une réduction de loyer de 60 euros sur 6 mois. Monsieur le Maire rappelle également le dégât des eaux dans ce logement, la recherche de l'origine de la fuite et le temps long écoulé pour avoir un logement propre. Monsieur le Maire propose de revoir le loyer et suggère une baisse du loyer de 30 euros sur l'année, ce qui porterait le loyer à 295 euros par mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide de fixer le loyer à 295 euros à compter de novembre 2021.

Personnel · informations

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la démission de Madame Pelletier, agent d'accueil au secrétariat de Mairie et de la nomination stagiaire au 1er octobre de Monsieur HERLET sur le poste vacant d'adjoint technique territorial, 3 postes au tableau des effectifs.

Pour le poste de contractuel au secrétariat, Madame LERAT, la seconde candidate reçue en entretien en avril est toujours disponible et accepte le poste.

Sécurisation atelier communal

Monsieur le Maire précise à l'assemblée que, compte-tenu des vols et effractions à répétition

au local technique communal, il convient de sécuriser cet atelier.

Pour l'instant, une entreprise de Josselin met à disposition tout le matériel nécessaire pour les agents mais avant de remplacer le matériel, il convient de sécuriser le bâtiment.

Des devis ont été sollicités pour un système d'alarme et des grilles anti-intrusion.

NG Métallerie propose la mise en place d'une grille anti intrusion (425 euros HT) et d'un sas grillagé (1329 euros HT), soit 1754 euros HT. Ce devis a été validé par le Maire.

Pour un système de caméras et d'alarme, 2 devis ont été demandés.

Le devis de « My Numérique » de Lanouée s'élève à 1840 euros HT pour l'alarme et 2041 euros HT pour le système de vidéosurveillance.

APS de Pontivy propose une solution à 1987 euros pour l'alarme et 2441 euros pour la caméra.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide les devis de « My Numérique ».
- Une décision modificative est nécessaire pour régler cette dépense imprévue.

L'achat de nouveau matériel sera réalisé après les travaux de sécurisation et le remboursement de l'indemnité de sinistre.

Monsieur Jean-René RICHARD demande s'il est prévu d'installer une caméra à la salle des sports.

Décisions modificatives

Madame Rafflin, trésorière, nous demande de bien vouloir prendre une décision modificative pour des créances de plus de 2 ans, un crédit de 500 euros doit être porté au 6817.

De même un virement de crédit est nécessaire pour les travaux de sécurisation de l'atelier communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Autorise les décisions modificatives suivantes :

Compte 6817 – dotation aux provisions pour dépréciation des actifs circulants + 500 €
 Compte 6188 – autres frais divers - 500 €
 Compte 678 – autres charges exceptionnelles + 100 €
 Compte 6188 - autres frais divers..... - 100 €
 Compte 2135 - Installations générales, agencements, aménagements..... + 8000 €
 Compte 020 – dépenses imprévues.....- 8000 €

Achat d'un terrain – parcelle ZT 77

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que les preneurs de la parcelle ZT 77, située aux abords de la salle des sports, quittent leur exploitation. Compte-tenu de la proximité avec cet équipement sportif et bien souvent ce terrain étant utilisé comme parking lors de manifestations sportives, il est souhaitable que la commune en fasse l'acquisition. Un contact a été pris avec les propriétaires.

Cette parcelle ZT 77 est d'une superficie d'environ 3700 m2.

Les propriétaires proposent un prix de 2000 euros. Monsieur le Maire demande l'avis au conseil municipal.

Après discussion, le conseil municipal :

- Donne son accord pour l'acquisition de cette parcelle à ce prix, soit 2000 euros,
- Autorise le Maire à signer les documents relatifs à cet achat.

Questions diverses

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Le dispositif argent de poche est proposé pour les vacances de la Toussaint. Les jeunes auront pour mission l'entretien des espaces verts et cimetière et du classement à la bibliothèque. Pour les tâches extérieures, les employés communaux assureront l'encadrement, pour la bibliothèque Madame JAUEN sera la référente.

PROJET TRAVAUX ·

Le département prévoit la réfection de la couche de roulement de la route départementale à partir du panneau de sortie d'agglomération en direction de la salle des sports. Ce serait l'occasion d'étudier une liaison piétonne du bourg pour rejoindre la salle des sports.

Achat d'un désherbeur thermique

Monsieur le Maire indique présente à l'assemblée un devis d'acquisition d'un désherbeur thermique.

Le devis s'élève à 2670 euros HT . Ce matériel alternatif au désherbage chimique est subventionnable par la Région Bretagne, à hauteur de 40% pour les communes non zéro phyto et 50 % pour les communes zéro phyto.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide l'achat de ce matériel,
- Sollicite la subvention accordable auprès de la Région Bretagne,
- Prend note du tableau de financement suivant :

Dépenses	HT	Recettes	
Acquisition matériel - Heat pulse	2 670,00 €	Subvention Région 40%	1 068,00 €
		Autofinancement	1 802,00 €
TOTAL	2 670,00 €		2 670,00 €

Autorise le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier

Séance du 25 octobre 2021

Centre Hospitalier de Ploërmel et territoire de santé Vannes Ploërmel – projet médico-soignant partagé (PMSP) et schéma directeur immobilier et architectural (SDIA)

Lors de la conférence des Maires des communes membres de Ploërmel Communauté qui s'est tenue le 6 juillet 2021 à Josselin, Monsieur Philippe Couturier, Directeur général du CHBA, accompagné de médecins et de cadres de la structure, est venu présenter et discuter le projet médico-soignant (PMSP) et le schéma directeur immobilier et architectural (SDIA).

Ce plan concerne l'ensemble du territoire de santé et particulièrement le centre hospitalier de Ploërmel avec un montant de travaux de 60 millions d'euros.

Les ambitions du PMSP sont les suivantes :

- Offrir la même accessibilité de soins sur l'ensemble du territoire,
- Mailler le territoire en alliant recours et proximité,
- Organiser la gradation des soins, les filières « urgences » « soins critiques », « chirurgie », « maternité, pédiatrie, périnatalité », « soins de suite et rééducation » dans le respect des bonnes pratiques et de la sécurité des soins,

En appui du PMSP, le SDIA prévoit des travaux importants à l'EPSM de Saint-Avé, au CHBA, sites de Vannes, d'Auray et de Ploërmel.

Ce déploiement s'appuie sur les besoins du territoire de santé dans son ensemble et de son évolution démographique et de l'offre de soins contrainte par la démographie médicale ; en effet l'état actuel des infrastructures ne permettent pas de réaliser ces ambitions.

En outre, les aides à l'investissement annoncées par le gouvernement dans le cadre du « Ségur » de la santé représentent une véritable opportunité pour obtenir les financements nécessaires à cette ambition.

Vu la présentation effectuée au cours de la conférence des Maires et dont chaque Maire a été ensuite destinataire,

Après avoir pris connaissance du programme présenté par le centre hospitalier Brocéliande Atlantique et le territoire n° 4 de santé du Morbihan,

Considérant que le centre hospitalier de Ploërmel, site du CHBA, constitue un maillon essentiel du parcours de santé et de l'offre de soins sur le territoire en lien avec toutes les autres implantations dudit territoire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE DE SOUTENIR la demande d'investissement et d'appui des pouvoirs publics régionaux (agence régionale de santé) et nationaux (CNIS) pour la mise en œuvre de ce projet de transformation de l'offre de soin du territoire de santé de Ploërmel en Morbihan.

Nouveaux dispositifs du Conseil Départemental - dont un dispositif exceptionnel avec une aide forfaitaire de 50 000 euros pour un investissement en voirie ou aménagement ou mobilier urbain

Demande aide pour un programme de voirie 2022 et projet chemin piétonnier et vélo du bourg vers le stade.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'adoption par le conseil départemental de plusieurs dispositifs nouveaux en faveur des communes, compte-tenu des recettes exceptionnelles provenant des Droits de Mutation), notamment pour des investissements en matière de voirie - en ou hors agglomération, d'aménagement et de mobilier urbain. Cette aide exceptionnelle d'un montant de 50 000 €, est accordable pour des travaux de voirie, sur la base de 62500 €, soit pour un plafond maxi de 80% d'aide publique.

Aussi, monsieur le Maire propose d'inscrire un programme de voirie et également un projet de cheminement piéton.

Un programme de voirie pour la remise en état de voies communales aux villages de Meslan, Guermahia, La Touche Piro et La Ville Léo a été chiffré à environ 94 750 € HT, ainsi qu'un cheminement piéton d'environ 30 700 € HT, du bourg vers la salle des sports.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur ces projets.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve ces projets de travaux, qui seront inscrits au budget 2022,
- Sollicite les aides départementales au titre des dispositifs 'entretien de la voirie hors agglomération, 'voirie aménagement et mobilier urbains' pour le programme de voirie,
- Sollicite le 'Programme de Solidarité Territoriale' pour la création du chemin piéton et le dispositif exceptionnel,
- Approuve le plan de financement correspondant :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	
Travaux voirie	94 748 €	Entretien voirie hors agglo	30 000 €	Tx 40%
Chemin piéton en agglomération	30 685 €	PST	9 205 €	Tx 30%
		Voirie aménagement et mobilier urbains	50 000 €	Tx 80%
		Autofinancement	36 228 €	
TOTAL	125 433 €		125 433 €	

Ecole - Demande de subvention exceptionnelle pour la classe de neige

L'Ogec de l'école Notre Dame sollicite une subvention exceptionnelle pour aider au financement d'une classe de neige pour 31 élèves, classe prévue en janvier prochain. Le coût du voyage s'élève à environ 500 € (482,75 € le séjour et 14 € l'assurance annulation) par élève. L'aide sollicitée est de 80 € par élève, soit 2480 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte d'aider l'école avec une subvention de 80 € par élève, sous réserve du séjour en classe de neige.
- Cette subvention exceptionnelle sera inscrite au budget 2022, si le séjour a lieu.

Demande de participation pour repas pour des élèves en classe ULIS

Deux élèves de Saint Servant sont scolarisés en classe Ulis à Ploërmel, l'un à l'école Saint Louis, le second à l'école Saint Joseph. Saint Servant ne dispose pas de classe Ulis et si les élèves étaient scolarisés à Saint Servant, le prix du repas facturé aux familles serait moindre, puisque le prix facturé est de 3,50 euros contre 5 euros à Ploërmel. Les gestionnaires sollicitent la commune pour prise en charge de ces frais supplémentaires pour les familles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte la prise en charge de ces frais supplémentaires, sur la base du nombre de repas pris.

Questions diverses

ACHAT DE MATÉRIELS SUITE AUX SINISTRES

Monsieur le Maire informe l'assemblée du montant des indemnités de sinistre que la commune va avoir suite aux vols : 8036,08 € pour le sinistre du 4 juillet (matériels et outillages du local technique), 896,52 € pour le sinistre du 20 août (salle des sports). Le dossier pour le sinistre du 18 juin devrait être clôturé prochainement (dont appareil photos).

Monsieur le Maire indique la liste du matériel qui va être commandé auprès de Josselin Motoculture qui nous prête du matériel depuis l'été (débroussailleuses, taille-haies, souffleur, tronçonneuses, tondeuse), remorque chez Espace Emeraude. Le coût est d'environ 6500 €. Il conviendra aussi d'acheter du petit outillage : clés, meuleuse, scies...

Le conseil municipal prend acte de ces éléments et donne son accord pour l'achat de ces matériels.

CURAGE DE FOSSÉS

Madame LE DOUARIN présente les devis des entreprises Brulé TP et Couespel pour le curage de fossés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient l'entreprise Couespel à 1,1 € du mètre linéaire.

COURRIER PROJET ÉOLIEN

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Nass&Wind qui projette un nouveau projet éolien sur Saint Servant.

Le conseil municipal s'exprime défavorablement sur ce projet, sachant les nuisances déjà occasionnées par le premier parc. Un courrier en ce sens va être fait.

DISTRIBUTEUR DE BAGUETTES

Monsieur le Maire informe que le distributeur de baguettes ne sera plus en fonction à l'ouverture du commerce et demande à l'assemblée de réfléchir à son devenir.

DEMANDE DE CLASSEMENT DE LA TEMPÊTE EN CATASTROPHE NATURELLE

Un courrier commun pour les communes de Guégon, Plumelec, Cruguel et Saint Servant est parti en préfecture pour demander un classement en catastrophe naturelle.

PROJET FUTUR LOTISSEMENT

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée qu'il convient d'engager un nouveau projet de lotissement, puisqu'il n'y a plus de lot disponible au lotissement l'Atelier.

ARROSAGE AUTOMATIQUE DES TERRAINS DE FOOT

Monsieur le Maire demande l'étude de différentes options pour l'arrosage des terrains de foot. Discussion sur l'opportunité de ce projet et sur les priorités. Il est convenu d'étudier différentes possibilités.

DISPOSITIF ARGENT DE POCHE

Il était prévu d'engager 2 jeunes dans ce cadre, mais finalement les 3 candidats ont été retenus. Si la commune poursuit cette opération les prochaines années, la date d'inscription sera prise en compte.

Séance du 8 décembre 2021

Multi-services : le conseil municipal visite les locaux avant la séance du conseil.

Commerce multi-services · devis complémentaires et avenants

Le chantier a rencontré quelques difficultés (sinistre en cours de chantier) et il y a eu quelques modifications par rapport au projet initial.

Monsieur le maire présente les devis complémentaires et avenants :

- Suppression des empochements béton et pose de poteaux HEA – avenant de 1190 € HT pour le lot 3 – charpente menuiserie bois – entreprise THETIOT.
- Dépose de pavé raccord buse ponçage mur – avenant de 4345 € HT pour le lot 2 Gros Œuvre – entreprise PONGELARD
- Installation d'un urinoir et lave main à l'étage, travaux supplémentaires de plomberie et cloisons – avenant de 878.5 pour l'entreprise MAHE et avenant de 2151,94 pour l'entreprise LE MOULLIEC

L'entreprise DEBAYS a également transmis un devis complémentaire pour dégradation des plafonds, devis de 500 euros HT.

Par ailleurs, le coût du câblage téléphone et pré-équipement fibre s'élève à 521 et 1422.58. Le raccordement au réseau électrique 676.81 TTC

Des stores ont été commandés auprès des Fer-

metures du Porhoët, pour un coût de 1604 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Valide les avenants et devis complémentaires.

Maison multi-services – terrasse

Des devis sont sollicités pour la création d'une terrasse extérieure à la maison multi-services.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Est favorable à ces travaux et souhaite une installation au printemps.

Ces travaux seront inscrits au budget 2022

Dépenses	HT	Subventions	HT
Acquisition immeuble	17 000,00 €	Detr	24 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	15 290,00 €	Département	63 819,00 €
Études annexes	4 230,00 €	Région	69 734,00 €
Travaux	160 242,00 €		
Avenant travaux	9 065,00 €		
Agencement bar	11 925,00 €		
Réseaux – Enedis Telecom	2 600,00 €		
TOTAL	220 352,00 €		157 553,00 €
Coût de revient pour la commune	62 799,00 €		

Acquisition de terrains pour une réserve foncière

Monsieur le Maire demande l'autorisation au conseil pour acquérir les parcelles ZB 122, 123 et 124 situées entre les toilettes publics et à proximité de l'église et du cimetière.

Le conseil municipal donne son accord au Maire pour négocier l'acquisition de ces parcelles.

Projet d'aménagement en lotissement · choix bureau d'études

Monsieur le Maire indique qu'il a contacté des bureaux d'études pour l'aménagement des parcelles AB 130,131 et ZD 102 en lotissement.

Le cabinet ERSILIE de Guer fait une proposition avec les honoraires suivants :

Phase A : Esquisse, Permis d'aménager, avant projet	7100€ HT	8520€ TTC
Phase B : Mission de Maîtrise d'œuvre PRO – EXE-VISA ACT DET AOR	7750€ HT	9300€ TTC
TOTAL	14850€ HT	17820€ TTC

Et propose des tranches optionnelles, telles que le suivi des permis et une étude de sol.

Pour la partie foncière, s'ajoute un devis du géo-

mètre LE BRETON, de 1635€HT, pour le plan topographique des parcelles et bornage du périmètre et de 510 € HT par lot pour le bornage des lots.

Le cabinet ATE (Aménagement Technique de l'Environnement) de Vannes propose avec l'atelier NAGA (paysagiste concepteur), une offre pour la réalisation complète du lotissement communal, avec les phases Diagnostic, Scénarii, AVP (avant-projet) PA (Permis d'aménager), Projet, et partie Travaux (rédaction du dossier de consultation des entreprises, analyse des offres, direction et exécution des travaux, réception).

Atelier NAGA	Agence ATE
6210 € HT	7490 € HT
7452 € TTC	8988 € TTV

Soit 16440 euros TTC

Cette proposition devra être complétée par un levé topographique et périmétrique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Retient l'offre du cabinet ATE et NAGA,
- Autorise le Maire à signer l'offre.

Lotissement l'ATELIER – conditions pour les primo-accédants

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a un acquéreur pour le dernier lot du lotissement l'ATELIER et propose de revoir les conditions pour les primo-accédants. En effet, dans les conditions, le conseil souhaitant favoriser les jeunes parents et dans le but d'avoir des enfants à l'école, le conseil avait souhaité faire un prix pour les couples de moins de 60 ans primo-accédants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de revoir cette condition et d'étendre l'accession pour les primo-accédants aux familles monoparentales.

Ploërmel Communauté · délibération du conseil municipal sur le rapport CLECT

Il est rappelé à l'assemblée que la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle Unique (FPU).

La commission locale d'évaluation des charges transférées créée par délibération n°CC-050/2020 du 16 juillet 2020 s'est réunie le 4 octobre 2021

pour examiner les transferts suivants :

Les recettes de la taxe de séjour sur la commune de Campénéac,

L'accueil de loisirs de Taupont.

Le rapport est désormais soumis aux conseils municipaux. Il doit être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée prévue au CGCT, c'est-à-dire par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celle-ci ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Le conseil municipal de chaque commune dispose d'un délai de 3 mois, à compter de la transmission du rapport pour se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Approuve le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, annexé à la présente délibération.

Séance du 27 décembre

Election d'un adjoint

Monsieur le Maire fait part des démissions reçues : 2 conseillers municipaux, François QUELLEUX (fin août) et Maryline COUÉ le 13 décembre. Monsieur le maire indique également de l'acceptation par le Préfet de la démission d'une adjointe : Corinne LE DOUARIN qui a démissionné également du conseil municipal (courriel du 16 décembre).

Monsieur le Maire les remercie pour le travail accompli et indique comme stipulé à l'ordre du jour qu'il convient de réélire un adjoint.

Monsieur le Maire demande qui est candidat : Aymeric PIRIO se déclare candidat.

Aymeric PIRIO est élu adjoint (9 pour, 2 blancs).

Monsieur le Maire informe l'assemblée du rang des adjoints :

- Madame LE DEVEHAT demeure première adjointe et sera également adjointe à l'urbanisme,
- Monsieur LE BLANC Bernard devient second adjoint,
- Monsieur PIRIO Aymeric est troisième adjoint, en charge de la voirie, des réseaux et de l'environnement. Suppression du poste de conseiller délégué.

Le tableau du conseil municipal est révisé en conséquence.

Révision des commissions et délégués aux organismes extérieurs

Suite aux démissions, les commissions sont revues ou fusionnent.

FINANCES, ECONOMIE ·

Hervé BRULÉ, Bernard LE BLANC, Pascal LE BRAZIDEC, Jean-René RICHARD, Michel LE VANNIER

VOIRIE, RÉSEAUX, ENVIRONNEMENT ·

Aymeric PIRIO, Michel LE VANNIER, Pascal LE BRAZIDEC, Bernard LE BLANC,
Environnement : Valentin LANG, Maryannick LE DEVEHAT, Agnès BRUNEL, Florian NAYL

AMÉLIORATION DE L'HABITAT, GESTION DES BIENS COMMUNAUX ·

Bernard LE BLANC, Michel LE VANNIER, Jean-René RICHARD, Maryannick LE DEVEHAT, Agnès BRUNEL

OUVERTURE DES PLIS ·

Hervé BRULÉ, Bernard LE BLANC, Aymeric PIRIO, Agnès BRUNEL

URBANISME ·

Maryannick LE DEVEHAT, Bernard LE BLANC, Agnès BRUNEL

AFFAIRES SCOLAIRES ET PÉRI-SCOLAIRES

Maryannick LE DEVEHAT, Pascal LE BRAZIDEC, Bernard LE BLANC, Valentin LANG

SPORT, CULTURE, PATRIMOINE, TOURISME, EMBELLISSEMENT

Pascal LE BRAZIDEC, Michel LE VANNIER, Jean-René RICHARD, Florian NAYL, Bernard LE BLANC, Valentin LANG, Aymeric PIRIO, Marie-Thérèse JAOUEN

COMMUNICATION

Maryannick LE DEVEHAT, Agnès BRUNEL, Marie-Thérèse JAOUEN

VIE ASSOCIATIVE, ANIMATIONS, LOISIRS

Jean-René RICHARD, Maryannick LE DEVEHAT, Pascal LE BRAZIDEC, Valentin LANG, Florian NAYL

COMMISSION D'ACTION SOCIALE

Michel LE VANNIER remplace Maryline COUÉ.

DÉLÉGUÉS, RÉFÉRENTS AUX ORGANISMES EXTÉRIEURS

Morbihan Energies : Bernard LE BLANC, Hervé BRULÉ

Référent sécurité routière : Marie-Thérèse JAOUEN (titulaire) Bernard LE BLANC (suppléant)

Référent électricité : Bernard LE BLANC

Inscription sur les listes électorales

Vous souhaitez voter en 2022, pensez à vous inscrire sur les listes électorales !

Les élections présidentielles auront lieu les 10 et 24 avril 2022.

L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines avant le scrutin, la date du 31 décembre n'est donc plus impérative.

Comment s'inscrire ?

Les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent être déposées, au choix :

En ligne grâce au téléservice disponible sur Service-Public.fr (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>)

Personnellement en se rendant en mairie avec les pièces exigées ;

Par courrier, en joignant le formulaire Cerfa n°12669*02 et les pièces exigées.

Vous devez fournir un justificatif de domicile de moins de 3 mois, à votre nom et mentionnant l'adresse de votre domicile sur la commune, ainsi qu'une pièce d'identité valide.

Bientôt 16 ans ! Pensez au recensement

La loi du 28 octobre 1997 institue pour tous les jeunes français, garçons et filles, un parcours de citoyenneté obligatoire qui vous accompagne dans la découverte de vos droits et devoirs.

Vous devez vous faire recenser dans les 3 mois qui suivent votre 16^e anniversaire à la mairie de votre domicile. Pour effectuer cette démarche, vous devrez produire une pièce d'identité et le livret de famille. Une adresse mail et un numéro de téléphone de contact vous seront aussi demandés.

Seul le recensement permet la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) environ 9 mois après. Il permet également votre inscription d'office sur les listes électorales dès l'âge de 18 ans.



Ce parcours est obligatoire pour passer :

- ☑ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- ☑ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).



Recrutement secrétariat mairie

Depuis le 4 octobre, Séverine LE RAT a rejoint le secrétariat de la mairie en tant qu'agent administratif. Elle est présente les lundi et mardi matin ainsi que le jeudi toute la journée.

Merci à Stéphanie PELLETIER qui l'a précédée à ce même poste d'avril à septembre 2021. Elle a quitté la mairie pour intégrer un autre emploi à temps plein.

Multi-Services Chez Grenouille



Je suis heureuse de vous annoncer que le bar-alimentation « Chez Grenouille » a ouvert ses portes le 9 Décembre dernier.

Côté épicerie, vous pouvez bénéficier tous les jours d'un dépôt de pain, des journaux Ouest-France, Infos et Ploërmelais, de viennoiseries le week-end et de quelques produits de consommation. Vous pouvez également réserver des paniers de légumes des « Jardins de Saint Servant » toutes les semaines. Occasionnellement, je ferai des opérations avec les éleveurs de Saint Servant. Je pourrai proposer de la viande de porc de Johan Cléquin, d'agneau de Vincent Bienfait et de vache de Nicolas Le Blanc.

Côté bar, si les conditions sanitaires actuelles me le permettent, un concours de belote sera organisé au bar le 29 janvier et j'envisage de faire une animation différente une fois par mois.

Enfin, je remercie la municipalité ainsi que toutes les personnes qui m'ont déjà adressé leurs soutiens en venant boire un café ou prendre une baguette de pain et en m'intégrant dans la commune. Merci. A très vite.

Adeline.



HORAIRES

LUNDI : Fermé

MARDI : 7h00 – 13h30
16h00 – 21h00*

MERCREDI : 7h00 – 13h30
16h00 – 20h00*

JEUDI : 7h00 – 13h30 (fermé
l'après-midi)

VENREDI : 7h00 – 13h30
16h00 – 22h00*

SAMEDI : 8h00 – 13h30
17h00 – 22h00*

DIMANCHE : 8h00 – 13h30
17h00 – 20h00*

*Horaires ajustables selon animation ou match télévisé

Commerces

Machine à pain ·

Afin de favoriser l'implantation et la viabilité de notre nouveau commerce, nous avons dû suspendre la mise à disposition de la machine à pain. La vente de pain venant désormais de la boulangerie de l'Oust du Roc-Saint-André est proposée au multi-service « Chez Grenouille ».

A Chartier

Commerce ambulant à domicile, alimentation, produits frais, produits divers 06.19.59.85.40 ou 02.97.93.03.91, présent sur la commune chaque jeudi matin.

Coiffure à domicile ·

Claire Coiffure joignable au 07.61.79.89.01

Restauration rapide, deux Food-trucks desservent St Servant dans les deux cas il est préférable de passer vos commandes en tout début de soirée.

Le p'tit bar à frites ·

Burgers, frites, saucisses, fish&chips. Présent sur la commune tous les mardis Place du Bô à partir de 17h30 et joignable au 06.50.51.68.35

Mowgli Pizz' ·

Pizzas à emporter Place du Bô tous les samedis de 17h30 à 21h30 et joignable au 06.98.18.98.11

PRODUCTEURS LOCAUX

Johan CLEQUIN – 02.97.93.61.77 Viande de Porc

SARL AU GREE DE L'AGNEAU Vincent BIENFAIT - 08.92.97.62.22

MARAICHER Les Jardin de St-Servant

Christopher HOLLANDERS

06.71.11.72.85

Commande le vendredi pour retrait sur l'exploitation le samedi au village de La Lande

Également présent sur le marché du Val d'Oust chaque dimanche matin.

BRENATURE

Élevage de porcs biologiques, vaches salers

Transformation à la ferme et vente directe au magasin vente à la ferme de 15h à 18h30 chaque vendredi au village de Bréna. Présent également au marché de Josselin chaque samedi matin.

06.17.89.19.81

Commission environnement

L'environnement est un domaine incontournable et la municipalité travaille sur le sujet aux travers de diverses actions. En effet, la commune s'est engagée dans la charte d'entretien des espaces publics. Cette dernière décrit les actions dans lesquelles s'engage la collectivité pour maîtriser les risques de pollutions ponctuelles et diffuses des ressources en eau, liées aux pratiques de désherbage. Ainsi, pour répondre aux objectifs de cette charte, la municipalité a fait l'acquisition d'un désherbeur thermique utilisant la vapeur d'eau pour détruire les adventices. Cette machine nous permettra donc de ne plus utiliser de produit phytosanitaire pour l'entretien d'espaces comme le cimetière par exemple.

De plus, la commune continue de moderniser l'éclairage public en investissant dans des lampadaires à ampoules LED qui présentent l'avantage de réaliser des économies en consommant moins d'électricité.

Enfin, en octobre dernier un chantier participatif a été organisé afin de remettre en valeur le lavoir de la Noe situé le bourg. Cette matinée a été l'occasion d'échanger avec les habitants et les fédérer autour d'un projet commun, nous tenons d'ailleurs à les remercier sincèrement pour leur implication. Au vue du succès de l'opération, d'autres chantiers seront organisés prochainement dans les villages de notre commune. Ces chantiers auront pour objectifs de participer à l'embellissement de notre environnement et de remettre en valeur notre petit patrimoine (fontaines, lavoirs, calvaires).



Restauration commun de village Poubro

Les habitants du village de Poubro ont participé activement à la restauration de leur lavoir avec fontaine, commun de village.

Un jeu de boules a été créé, une boîte à livres en libre-service a été installée.

Le lieu est un lieu de rencontres, de convivialité, de partage, d'échanges, de culture.

Bravo à eux pour cette belle initiative.



Dispositif argent de poche

La municipalité a choisi d'adhérer au dispositif « Argent de poche ».

Elle emploie à cet effet durant certaines vacances des jeunes volontaires âgés de 16 à 18 ans, pour aider à des tâches diverses ne nécessitant aucune qualification particulière et ne présentant aucun danger : Encadrés par les employés communaux ou la personne en charge de la bibliothèque municipale, Steven, Lucie et Laura ont inauguré la formule, durant une semaine sur les vacances de la Toussaint, moyennant une rémunération



de 5 euros de l'heure à raison de trois heures de travail quotidien. L'opération sera certainement reconduite.

Jardin du souvenir

Au cimetière la création du jardin du souvenir offrira prochainement un nouvel espace qui enrichira les possibilités de choix funéraires :

Outre l'inhumation classique, à droite du cimetière en rentrant, de petits caveaux individuels permettent déjà de recevoir des urnes cinéraires.

Lui faisant face à gauche, le jardin du souvenir sera un espace cinéraire dédié à la dispersion des cendres. Il répond à un double objectif : permettre cette dispersion souhaitée par le défunt ainsi que

la conservation de son souvenir.

Pensé et aménagé pour faire office de lieu de mémoire, ce nouvel espace sera comme les autres, un lieu de recueillement pour les familles. Une stèle du souvenir matérialisera et embellira l'endroit.

La dispersion des cendres est gratuite, mais nécessite cependant de déposer une demande à la Mairie.

Vols

Face à la recrudescence des atteintes au bien public, la commune investit pour protéger locaux et matériels afin de dissuader tout nouveau vol.

Nous appelons également à la population de se montrer vigilante pour se protéger de tous méfaits.

De même on nous signale de plus en plus d'arnaques en ligne ou par téléphone de Type offres de conversions en argent des comptes de formations professionnelles... Méfiez-vous des démarcheurs téléphoniques de toutes sortes et attention de ne pas cliquer sur des liens que vous ne connaissez pas même s'ils semblent émaner de la gendarmerie ou d'un établissement bancaire ou autre, la règle reste de ne jamais communiquer vos coordonnées bancaires.

CCAS



Dimanche 3 octobre 2021, le Maire et son conseil municipal ont accueilli les seniors de la commune, âgés de 70 ans et plus, au repas préparé par le Relais du Maquis de Saint-Marcel et animé par Mr Le Ray. Ce moment convivial a été très apprécié des participants.

Les doyens de la journée ont été mis à l'honneur : Raymond Dano (1927), Joséphine Bouton (1929), Thérèse Ribouchon et Émile Ribouchon (1931), ainsi que deux nouvelles personnes nées en 1951.

L'actualité de votre commune en temps réel et en 3 clics !



1 Téléchargez l'application "PanneauPocket"

2 Recherchez votre commune

3 Cliquez sur le ❤️ pour l'ajouter à vos favoris et recevoir les notifications

Gratuit, sans création de compte, sans récolte de données personnelles

Disponible sur smartphone, tablette et ordinateur app.panneaupocket.com

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE © PANNEAUPOCKET 2021



Obtenir un lombricomposteur

L'acquisition d'un lombricomposteur revient à 30 € au lieu du tarif initial de 110 € grâce au financement par la collectivité



RÉDUISEZ LE VOLUME DE VOS DÉCHETS LOMBRICOMPOSTEZ !



LE LOMBRICOMPOSTAGE

LOMBRICOMPOSTEZ SANS ESPACE, SUR VOTRE TERRASSE, VOTRE BALCON, DANS VOTRE BUANDERIE...

Déposez vos déchets de cuisine dans un lombricomposteur (épluchures de légumes, de fruits, marc de café, sachet de thé, essuie-tout), ils seront digérés par des vers de compost, et recyclés en un compost de très bonne qualité. De plus, il sera possible de récupérer le thé de vers qui est un super fertilisant pour les plantes !



L'année scolaire 2020/2021 a été encore bien perturbée à cause du contexte sanitaire.

Malgré tout, l'année scolaire a été ponctuée de belles activités, appréciées par tous.

Ploermel Communauté nous a fait profiter d'interventions très agréables : escrime, karaté, peinture, jeux de raquettes, activités gymniques, slam... De plus, nous avons eu la chance d'être retenus pour les classes mobiles, ce qui nous a permis d'acquérir un stock d'ordinateurs portables qui servent à nos 3 classes.



Nous ne pouvions pas dans un premier temps nous rendre à la bibliothèque, à cause des normes sanitaires... et bien la bibliothèque est venue à nous, pour le plus grand plaisir des élèves qui ont encore été gâtés par les interventions des bénévoles. Un grand merci à l'équipe de Marie-Thérèse d'émerveiller nos élèves par leurs lectures !



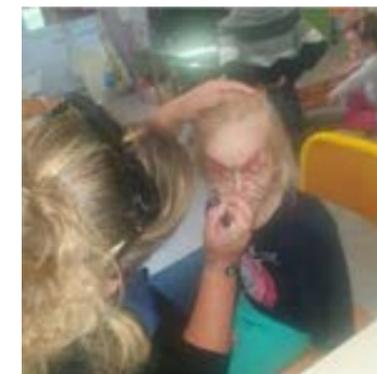
L'opération Bol de pâtes était très agréable, car avec le beau soleil, nous avons pu déjeuner ensemble à l'extérieur. Les bénéficiaires de cette action ont été reversés à l'association « au bonheur des enfants de pédiatrie ». Cette association a reçu la somme totale des écoles du réseau de Josselin, en septembre, et pourra continuer à faire des achats ou faire venir des intervenants pour égayer les journées des enfants hospitalisés.



Les élèves ont pu voir aboutir, un projet de l'année précédente qui n'avait pas pu aller jusqu'à son terme. En effet, tous les élèves du réseau de Josselin devaient présenter un spectacle à la salle de l'Ecusson de Josselin, intitulé « oper'marché ». Ce spectacle avait nécessité des heures d'apprentissages de chants autour de l'opéra. Malgré tout, ils ont été récompensés de leur travail, puis qu'ils ont pu enregistrer un CD avec les chants de ce spectacle, ainsi que certaines apprises grâce à la collaboration avec l'association Forum. Le CD a connu un franc succès dans les familles !



La pandémie n'a pas permis à nos élèves du CE1 au CM2 de participer au voyage à la neige qui a lieu tous les 4 ans. Malgré tout, nos élèves ont été gâtés : les CM2 ont pu profiter de 3 journées très spéciales : escape game et musée du poète ferrailleur à Lizio, balade en vélo le long du canal et visite de l'île aux Machines à Nantes. Les autres élèves ont quant à eux profité du thème des princes et princesses pour visiter le château de Suscinio par l'intermédiaire d'un rallye et d'un atelier « tir à l'arbalète ». Ils ont terminé leur journée par un temps libre sur la plage.



L'APEL nous a fait profiter d'une kermesse interne en fin d'année scolaire. En effet, nous ne pouvions pas faire une kermesse ouverte à tous, mais les enfants ont pu s'amuser sur des ateliers comme le maquillage, la pêche aux canards, ou encore les jeux d'autrefois...La journée s'est terminée par un bon goûter offert par l'APEL.

Les parents ont pu apprécier un temps de danse



et de chants préparé par les élèves, ainsi qu'un pot de l'amitié.

Pour cette année scolaire, les idées ne manquent pas. Nous travaillons autour des jeux olympiques et des 5 continents. Différentes olympiades auront lieu au cours de l'année. Les élèves devraient partir dans les Pyrénées pour leur séjour à la neige, en janvier 2022. Ils bénéficient déjà de différentes interventions grâce à Ploërmel Communauté, et devraient également profiter de spectacles.

L'APEL innove cette année et propose son propre jus de pommes. N'hésitez pas à passer commande auprès des parents d'élèves ou directement à l'école.

Toute l'équipe pédagogique remercie vivement la municipalité pour son soutien auprès de l'établissement, l'OGEC, l'APEL, l'AEP et la bibliothèque.

Pour toutes inscriptions, vous pouvez appeler au 09 66 83 38 08 ou prendre contact par mail à l'adresse : eco56.nd.st-servant-sur-oust@e-c.bzh.

Les enfants nés en 2019 peuvent dorénavant être inscrits pour la rentrée prochaine !



Bibliothèque municipale de Saint-Servant...

Mercredi 10h30-midi et 14h-16h

Vendredi 18h-19h15

Samedi 11h15-12h15.

Noël s'est invité en bibliothèque pour le bonheur des plus jeunes très sensibles à l'ambiance des fêtes de fin d'année. Le nombre d'albums de Noël empruntés en témoigne.

Après une année un peu particulière, les usagers se sont réappropriés la bibliothèque avec bonheur. Lieu de rencontres et d'échanges, les lecteurs s'y côtoient et ont plaisir à partager leurs dernières découvertes.

Le panier de livres à conseiller est d'ailleurs régulièrement approvisionné d'ouvrages de toutes sortes.

Nous constatons avec plaisir que les lecteurs jouent le jeu des réservations et nous font part des titres qu'ils espèrent trouver en rayon.

Nous avons enrichi notre offre d'accueil à titre expérimental d'une permanence supplémentaire le samedi matin. Elle trouve son public, nous allons donc la pérenniser.

Les abonnements sont de plus en plus nombreux et témoignent d'une soif de rencontres et de lecture, le livre a encore de beaux jours devant lui, contrairement à une opinion trop répandue.

Les échanges avec les scolaires sont toujours très appréciés et je tiens à remercier les bénévoles qui répondent avec régularité présents à ce rendez-vous et sans qui rien ne serait possible.

Merci également à tous ceux et celles, y compris les jeunes qui, spontanément viennent donner un coup de main ponctuels, les tâches ne manquent pas !

Nous avons eu la chance cette année de bénéficier de l'aide des jeunes du dispositif argent de poches, l'expérience a été couronnée de succès et je tiens à féliciter Laura et Lucie pour leur efficacité, leur diligence et leur bonne volonté.

L'expo-photo « Saint-Servant dans tous ses états » exposée sur le Bô aura connu un succès plus éphémère que prévu et a connu une fin tempétueuse. Merci à ceux et celles qui ont pris le temps de ramener en mairie les clichés que le vent jaloux nous avait confisqués. L'exposition va d'ailleurs connaître une nouvelle vie dans le hall de la mairie et la salle du conseil.



L'expo DYS a répondu aux questions du public ciblé, et aura permis aux non dyslexiques de mieux comprendre la nature des problèmes auxquels peuvent être confrontés des personnes de leur entourage atteintes de troubles dyslexiques ou de troubles apparentés qui sont cependant demandeuses de lectures elles aussi.

Trouver des solutions, faire remonter les avis et les suggestions des intéressés, faire cesser les jugements injustes et souvent discriminatoires était le but de cette expo proposée par la Médiathèque départementale du Morbihan. Elle a répondu à ces attentes.

Enfin c'est le **futur Lycée public de Ploërmel** qui s'est invité aux regards de tous en bibliothèque. À la demande de la municipalité (que je remercie), je me suis vue décerner un diplôme d'honneur du bénévole, que je partage bien évidemment avec tous ceux qui, de près ou de loin, officiellement ou dans la plus grande discrétion, œuvrent pour la bibliothèque et le bien-être des lecteurs. A tous un grand merci !

Durant les vacances nous nous efforçons de conserver des périodes d'accueil. Pour plus d'infos consulter le Facebook de la bibliothèque de Saint-Servant.

L'ÉQUIPE DE LA BIBLIOTHÈQUE VOUS SOUHAITE UNE BONNE ET HEUREUSE ANNÉE 2022



Histoire & Patrimoine au Pays de Saint-Servant

Malgré la situation sanitaire toujours un peu difficile, nous gardons le cap, la vigilance et l'enthousiasme, pour veiller sur le patrimoine et l'histoire du pays de Saint-Servant.

Au début Septembre, est sorti de l'imprimerie Poisneuf, à Josselin, le livre, « Saint-Gobrien, Histoire d'un ermitage et de son village », édité par notre association HPPS. Pour les photos, concernant le trésor de la chapelle, nous avons fait appel au photographe professionnel, Bertrand Cousseau, qui habite sur la commune. En présence du maire et de la première adjointe, et la participation active de Amis de la chapelle Saint-Gobrien, nous avons eu accès aux remarquables pièces d'orfèvrerie, pour la plupart du 16^{siècle}, conservées dans un coffre de banque, à Ploërmel, en attendant d'être exposées, en toute sécurité, à la chapelle, lorsque sa restauration sera achevée.

Lors des journées du Patrimoine, le 18 et 19 Septembre, nous avons effectué de très nombreuses visites guidées, et fait des rencontres intéressantes, et souvent passionnantes, comme ce groupe de pèlerins effectuant leur Tro Breiz.

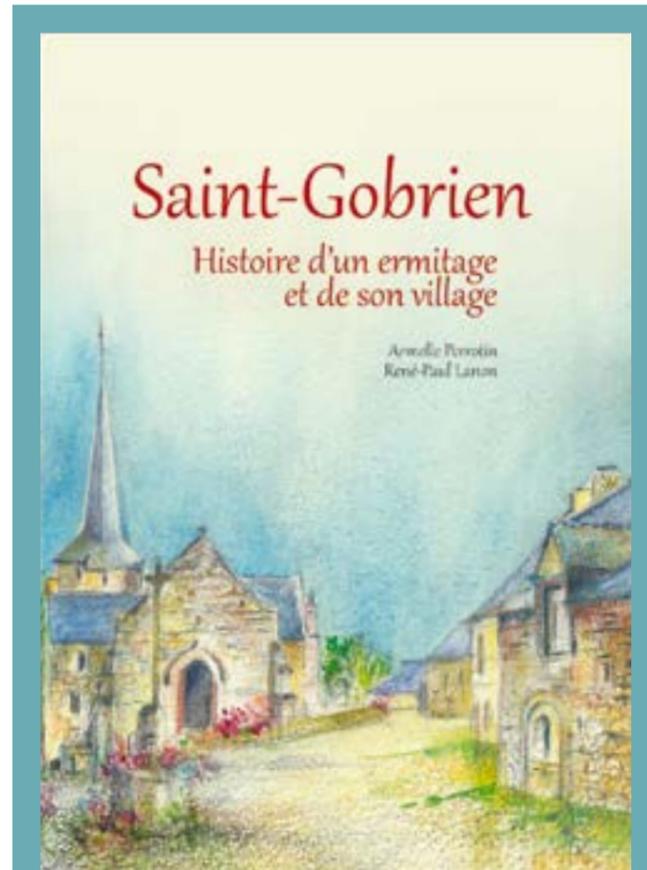
Nous avons tenu notre A.G., le 1^{er} Octobre, jour que nous avons aussi choisi pour faire une visite de la ville de Josselin, guidée par René-Paul Lanon, et que nous avons dû annuler à cause de conditions météorologiques peu engageantes ! Cette visite est remise au programme des sorties de 2022.

Le 26 septembre, nous participions au Salon du livre de Lanouée. Par ailleurs, lorsqu'une association nous sollicite dans le cadre de ses projets, nous sommes toujours partants pour y participer : nous avons à cœur de donner le maximum de visibilité, au patrimoine de la commune, que nous continuons à explorer, tant sur le terrain que dans les archives, et documents historiques.

Nous avons bien sûr, pour 2022, des projets de visites guidées, patrimoniales, historiques et culturelles : il y a tant de belles et intéressantes découvertes à faire dans notre Morbihan pittoresque et dans les départements limitrophes !

Avec tous nos vœux de santé, et de joie de vivre pour 2022, nous espérons vivement vous retrouver sur les chemins du patrimoine !

Restons curieux !



Où trouver l'ouvrage Saint-Gobrien, Histoire d'un ermitage et de son village ? : Chez Thérèse et Joël Danet à St-Gobrien, au Bar alimentation du bourg, à la Maison de la presse Le Feu d'or et au magasin Super U à Josselin et à la librairie La Canopée, place de l'union à Ploërmel.

Vous possédez des documents relatifs à l'histoire de la commune : actes anciens, photos, objets... ou des bulletins paroissiaux antérieurs à 1975. N'hésitez pas à nous les confier pour copies, nous pouvons toujours y découvrir des détails intéressants.

Nous joindre : contacthpps@orange.fr
ou 06 52 81 26 19

Trésor de la chapelle Saint Gobrien

CROIX DE PROCESSION

15^e siècle - H 84 cm x L 42 cm
Plantée sur un noeud sphérique orné de boutons émaillés, elle porte un Christ sous un dais en forme de flèche ajourée, et se termine par des quadrilobes ciselés et découpés en accolade, où sont figurés les symboles des quatre évangélistes.

Sur le revers, des médaillons gravés représentent l'archange saint Michel terrasant le dragon, saint Fiacre avec sa bêche ferrée en forme d'écusson, puis un saint militaire, sans doute saint Julien,

et enfin saint Maudez. Ils encadrent un remarquable saint Gobrien, en tenue d'évêque, s'abritant sous un dais.



BUSTE RELIQUAIRE

Seconde moitié du 15^e siècle
H 35 x L 30 x E 19cm

Ce buste reliquaire montre saint Gobrien sous les traits d'un prêtre, alors que la statuaire et les vitraux de la chapelle, le représentent en évêque. Cependant, la chaîne autour de son cou, où pend une croix, témoigne de son statut épiscopal. Sur son large front, un verre ser dans le bois, laisse entrevoir la relique, tout en la protégeant

Photos: Bertrand Cousseau



CALICE ET PATÈNE

Calice: H 21,5, base 17,5 cm
Patène: diamètre 17,5cm Premier quart du 16^e siècle



PLAT DE QUÊTE

Début du 16^e siècle Diam. 21,5 x h 3,3cm

Certaines offrandes et aumônes pouvaient être faites « à la tasse », c'est-à-dire aux quêtes : celui-ci est un objet très rare, sans doute le plus ancien connu de fabrication vannetaise. Il fut donné à la fabrique de Saint Gobrien, par son commanditaire, Jean Trégouet, seigneur deKermahéas, (aujourd'hui Guermahia), comme l'indiquent l'inscription en lettres gothiques, et les armoiries gravées

De l'Oust à la Garonne

L'activité de notre association a été fortement perturbée par la crise sanitaire. Mais nous sommes conscients que pour vous non plus, la situation n'a pas été confortable.

Cette situation inédite et complexe, jamais vue et même envisagée par quiconque nous a tous éprouvés.

Au regard des mesures de protection sanitaire, nous avons cessé nos activités au sein de l'Association de l'Oust à la Garonne depuis 2020.

L'année 2021, et l'horizon semble enfin s'éclaircir après deux années difficiles. Si les associations ont été touchées par la crise sanitaire dans leurs occupations nos adhérents et amis ont également été grandement privés de leurs activités.

La situation sanitaire semblant s'éclaircir, il est maintenant temps pour nous de préparer la saison à venir. Si nous avons traversé une période difficile, nous sommes aujourd'hui déterminés à aller de l'avant !

Garoust attend elle aussi avec impatience les retrouvailles.

Nos activités reprendront donc dès début 2022 avec l'organisation de notre assemblée générale qui aura lieu le vendredi 21 janvier si possible, autour d'un événement convivial pour nous retrouver dans le respect des mesures en vigueur à ce moment-là.

Nous avons hâte de vous retrouver !

A très vite.



Festival de l'oust le vendredi 1^{er} et samedi 2 juillet 2022

Téléthon



Pourquoi se battre pour cette cause

- Le téléthon change le destin d'enfants condamnés. La thérapie génique leur a offert une deuxième naissance.
- Le téléthon a changé la vie des malades, ils bénéficient aujourd'hui de diagnostics, de parcours de soins adaptés, d'une meilleure qualité de vie et pour certains, de premiers traitements.
- Le téléthon a changé l'histoire de la médecine. 35 ans après le premier téléthon, ils voient leurs recherches inspirer des solutions thérapeutiques pour des maladies très répandues. Tout le monde profite de leurs avancées.
- Le téléthon va encore tout changer. Leurs victoires annoncent des progrès spectaculaires.

Le 18 septembre 2021, Philippe et Franck nous ont préparé deux circuits pour la randonnée motos et anciennes voitures. Nous sommes très contents, nous commençons à avoir plus d'anciennes voitures et plus de motards. Ils apprécient les circuits

et les visites organisées par Armelle (Histoire et Patrimoine du Pays de St SERVANT).

L'opération nous permet de donner à l'AFM 1400€ **Le weekend du 30 et 31 octobre 2021**, l'association PLAYMOBREIZH de PLOERMEL, nous a proposé de tenir leur buvette à la salle des fêtes de PLOERMEL, nous les remercions chaleureusement ainsi que les bénévoles qui ont pris beaucoup de leur temps pendant les vacances, mais ça valait la peine, 1529€ sera pour aider la recherche.

Le weekend du 3 et 4 décembre 2021 a été un succès, merci pour votre soutien. Nous allons reverser 32 273€ à l'AFM

L'AFM TÉLÉTHON ainsi que les malades, vous remercient toutes et tous pour votre grand cœur et votre grande aide dans tout ce qui est préparé à SAINT SERVANT tous ensemble, main dans la main pour le téléthon depuis 2008.

Bonne année 2022

Rendez-vous les 2 et 3 décembre 2022

Basket

Des nouvelles de la JA BASKET...

2021 · aussitôt commencée, quasiment terminée !

Une nouvelle saison a débuté au sein de la JA basket et c'est avec plaisir et motivation que nous retrouvons les terrains après deux années marquées par la crise sanitaire. En effet, l'année 2021 a été très courte sur le plan sportif puisque la saison a été arrêtée après seulement 2 matchs disputés. Nous avons dû nous adapter à l'évolution de la pandémie en proposant des entraînements extérieurs à notre équipe jeune à partir de mai. Ceux-ci ont répondu présents et ont pu retrouver la salle des sports en juin dernier.

Notre soirée Beaujolais, commune avec l'Avenir, n'ayant pu avoir lieu en novembre 2020, nous avons dû rebondir en proposant une vente de plats à emporter le samedi 24 avril. Cet événement a été l'occasion de revoir nos licenciés et nos supporters mais aussi de préparer financièrement la saison 2021-2022.

Les licenciés lors de la journée « découverte et initiation à l'arbitrage » en octobre dernier



Des nouveautés pour cette saison 2021-2022...

Après avoir ouvert les entraînements à tous en juin dernier, nous avons eu la joie de voir nos effectifs augmenter avec notamment la création d'une seconde équipe jeune : les U9 qui s'ajoute à l'équipe des U15. Nos 11 U9 et 12 U15 sont entraînés le mercredi après-midi par Benjamin Roussel, éducateur sportif à Profession Sport 56. Les U15 sont coachés bénévolement par Laura Peru depuis maintenant 4 ans. Merci à elle !

Quant à nos seniors filles, ce sont 16 joueuses que pilote leur entraîneur Mario Viannais dans leur championnat d'excellence.

Bienvenue à nos nouveaux licenciés et bonne saison 2021-2022 à tous !

Autre nouveauté pour cette saison : de nouveaux maillots pour l'équipe des U15, qui parée de ses nouvelles couleurs va nous ramener de belles victoires ! Nous sommes à la recherche de sponsors pour ce nouveau jeu de maillots, si vous êtes intéressés ou connaissez quelqu'un qui pourrait l'être, contactez-nous !

Enfin, la JA basket a investi dans de la vaisselle (assiettes, verres, couverts) qu'elle propose à la location aux associations servanaises ainsi qu'aux particuliers.

TARIFS :	
Moins de 100 couverts	Plus de 100 couverts
Prix associations : 15€	Prix associations : 30€
Prix particuliers : 20€	Prix particuliers : 40€

Événements prévus lors de cette année 2021-2022 ·

- Soirée Beaujolais (avec l'Avenir) : novembre 2021
- Tournoi nocturne (avril 2022)
- Assemblée générale (juin 2022)

Si vous souhaitez nous rejoindre, vous êtes les bienvenus !

Contacts

Adeline Lequitte : 06 87 29 22 23

Clémentine Greisch : 06 72 77 55 22

Si notre actualité vous intéresse, rendez-vous sur la page Facebook ou Instagram du club.

LA JA BASKET VOUS SOUHAITE UNE TRES BELLE ANNEE 2022 !

LE BUREAU

Co-présidentes : Clémentine Greisch & Adeline Lequitte

Trésorière : Pauline Guillo

Secrétaire : Emilia André

Membres : Laura Peru, Alexandra Mercier, Jennifer Brulé

Les U15 et leurs nouveaux maillots !



Les U9 à l'entraînement



Société de chasse



Pour cette nouvelle saison de chasse, les effectifs de notre société restent stables puisque nous sommes 44 chasseurs (38 sociétaires et 6 actionnaires).

En ce qui concerne les populations de gibiers, certaines se portent bien et d'autres sont sur le déclin. En effet, le lapin de garenne est toujours touché par les maladies telles que la VHD et la myxomatose. Le renard, doit quant à lui faire face à une épidémie de gale qui décime ses effectifs sur l'ensemble du département. A l'inverse, les populations de lièvres et de chevreuils se portent très bien car la fédération nous a encore délivré 30 bracelets lièvres et 28 bracelets chevreuils. Cette année, nous constatons également que le sanglier est de plus en plus présent sur la commune, une expansion qu'il convient de contenir au vue des dégâts qu'il peut occasionner sur les cultures. Nous avons d'ailleurs eu la chance de prélever un jeune mâle de 46 kg lors d'une battue. La société de chasse participe aussi activement

à la lutte contre les nuisibles notamment celle du ragondin : un rongeur qui occasionne de gros dégâts sur les berges des cours d'eau et les cultures et qui véhicule des maladies dont certaines sont transmissibles à l'homme (Leptospirose). Je remercie donc nos 4 piégeurs communaux qui permettent de contenir l'expansion de cette espèce invasive en capturant une centaine de rongeurs sur la commune.

Comme chaque année, je tiens à remercier sincèrement l'ensemble des propriétaires et des exploitants qui nous permettent de pratiquer notre loisir sur leurs terrains. Si les conditions sanitaires le permettent, je vous donne également rendez-vous pour notre traditionnel repas de chasse début Mars 2022.

L'ensemble des membres de l'association se joint moi et vous souhaitent une bonne et heureuse année 2022 !

Pour l'association,
Aymeric PIRIO

Avenir Saint-Servant

Mesdames, Messieurs, chers amis sportifs,

Hormis la situation sanitaire qui se dégrade encore en ce moment, le club de L'AVENIR se porte plutôt sereinement, continue de grandir et dans le même temps de se structurer. Tous les voyants sont au vert depuis ce début de saison 2021-2022.

En effet, notre effectif tout confondu (Licenciés Séniors, Jeunes, dirigeants, volontaires et arbitres) est en forte augmentation soit près de 30% pour passer la barre des 110 Licenciés cette année (Nombre jamais atteint depuis notre création) quand à l'inverse, le nombre de licenciés en Bretagne est plutôt à la baisse (-10%) en conséquence de la crise sanitaire.

La convivialité au sein de l'AVENIR doit très certainement en être l'ingrédient majeur accompagné d'une activité et un suivi sans relâche de l'équipe dirigeante et encadrante.

L'une de nos plus belles satisfactions cette année est aussi le recrutement et la formation de 3 arbitres de ST SERVANT, à savoir :

- Christophe GILLET (Arbitre/Joueur officiel Séniors).
- Christine LUCYSHYN (Arbitre Féminine Officiel Séniors).
- Alexandre RICHARD (Arbitre Officiel Jeune).

Ceci va nous permettre d'être en règle avec le statut de l'arbitrage demandé par les instances footballistiques. Merci encore à eux pour leur engagement et leur confiance.

Puis, notre bon et beau parcours en Coupe de France 2021 restera dans la mémoire du club. En atteignant, pour la 3^e fois depuis son existence un 4^e



Tour, L'AVENIR est fier de ses joueurs et les remercie pour cette belle aventure. Une belle image a également été donnée en Coupe de Bretagne après la victoire à Josselin (R3) et une bonne prestation contre Bignan

(R2).

On rassure nos supporters car il y aura encore de belles rencontres à venir cette saison avec la Coupe du Conseil Départemental et nos matchs de championnats (D1 et D3) dans



lesquels nous faisons bonne figure depuis le début de saison. D'ailleurs, nous vous invitons toutes et tous à venir encourager nos acteurs le week-end, l'entrée aux matchs de championnat cette année est gratuite.

Enfin, nous attachons aussi beaucoup d'importance et donc du temps pour le groupement de nos jeunes « DIOU STER » car c'est bien évidemment l'AVENIR de nos petits clubs. L'équipe dirigeante du Groupement effectue un travail formidable pour l'ensemble des jeunes et je voudrais ici saluer et remercier tout

particulièrement les encadrants de notre club, Christophe, Jean-Michel, Vincent, Patrick, Xavier, Damien, Christian, Killian et Alexandre ainsi que tous les joueurs Séniors qui participent à l'accompagnement le Samedi.

Pour celles et ceux qui souhaitent et veulent œuvrer à la pleine réussite de nos projets, n'hésitez pas à nous contacter.

*Bien Sportivement
et pour le Club,
Yoann DANO*

LE CLUB DE L'AVENIR SOUHAITE AUX SERVANTAISES ET SERVANTAIS DE JOYEUSES FETES DE FIN D'ANNEE.

CONTACT

Yoann DANO : 06.82.82.76.12.

Florian NAYL : 06.35.38.23.98.

Jean-Michel BESNARD : 06.26.81.22.05.

Christophe ROGER : 06.72.22.55.16

Mail : Avenirsaintservantsu-roust@laposte.net

Site : <https://www.facebook.com/AvenirSaintServantsu-roust/>

Gym Tonic

Le début de l'année 2020 a été très perturbé suite aux mesures sanitaires qui nous ont contraints à arrêter notre pratique de gym en salle pour la saison 2020-2021.

Mais afin de contenter nos licencié(es), la mise en place de nos cours en visio nous a permis de programmer 2 cours par semaine : le lundi à 18 h 30 (gym) et le jeudi 19h30 (step). Le club ayant prêté le matériel aux personnes désireuses de pouvoir pratiquer de chez elles leur sport.

Ces cours ont commencé le 18 janvier et se sont terminés le 3 juin pour 14 cours de gym et 14 cours de step avec une moyenne de 10 licenciées à chaque cours en visio (très apprécié). Puis septembre est arrivé et le forum des associations a pu avoir lieu le 4 septembre à Josselin.

Avec toutes les mesures sanitaires exigées et le bien-être de tous, les cours ont pu reprendre normalement pour la saison 2021-2022 avec la condition sine qua non de la présentation pour chaque licencié(e) du passe sanitaire pour pouvoir s'inscrire aux cours. Nos 127 inscriptions dont 10 hommes, sur 4 cours, ont pu reprendre dans une ambiance chaleureuse, la bonne humeur et la convivialité qui nous manquaient tant. De nouveaux adhérents(es) sont venus(es) nous rejoindre. La moyenne d'âge est de 16 ans à 84 ans.

Vous avez envie de vous joindre à nous, venez essayer tout au long de l'année :

- Lundi 15h/16h – gym douce – pilates
- Lundi 18 h 30/19 h 30 – renforcement musculaire et pilates
- Mardi 19 h 30/20 h 30 (nouvel horaire) – renforcement musculaire et pilates
- Jeudi 19 h 30/20 h 30 – step

La cotisation annuelle est de 40 € pour l'ensemble des 4 cours.

Pour plus d'informations, visitez notre site www.gymtonicstservant.sitew.fr Besoin de nous contacter par mail : gymtonicstservant@gmail.com

Le club est toujours très investi pour le téléthon AFM, l'aide à la recherche médicale.

Nous remercions très chaleureusement Monsieur le Maire et ses conseillers, les employés communaux, ainsi que nos licencié(es) pour leur gentillesse, leur fidélité et nous leur souhaitons tous nos meilleurs vœux, réussite et santé pour 2022 ainsi qu'à nos futurs(es) adhérents(es).

Le bureau

Présidente et animatrice : Aline RICHARD

Vice-Présidente : Dominique COUÉ

Secrétaire : Séverine LANGE-GUYOT

Trésorière : Isabelle COUÉ

Membres : Nicole ANCEAUX – Michelle BALLAND - Marie-France ROUXEL

TÉL. : 06 84 97 04 89 ou 06 88 09 43 51



Association Cyclo-touriste Servantaise

En 2021, la pandémie ne nous aura pas permis d'offrir le traditionnel repas de début d'année, pour remercier tous les débroussailleurs qui s'activent pour préparer les circuits VTT et marche. Espérons que 2022 nous permettra de mieux les récompenser.

Donc, dès le début du mois de septembre, nous avons repris notre matériel, de la faucille à la débroussailleuse, avec vaillance et bonne humeur, pour nettoyer les sentiers existants et en créer de nouveaux. Nous étions entre 12 et 20 chaque samedi matin. Quelque part, c'est une satisfaction pour les responsables, et une sécurité appréciable pour

l'organisation de la rando annuelle. Merci à eux.

Tous ces efforts ont été récompensés le 17 octobre lors de la randonnée avec la participation de 671 marcheurs et 478 vététistes. Tous étaient satisfaits de la qualité de notre travail et de l'intérêt des divers circuits.

Le contrôle des pass sanitaires s'est déroulé dans de très bonnes conditions, chacun étant compréhensif et patient.

Un grand merci à toutes les personnes qui se sont investies, tant pour le débroussaillage, que le jour de la rando pour les différents tâches qui ont aidé à la réussite de cette journée.

Nous remercions également les propriétaires terriens, le comité des fêtes de Lizio pour le prêt de tables, et les chasseurs pour le

partage de l'espace. Un grand merci également aux employés communaux pour leur investissement. Enfin, merci aussi à la municipalité, qui nous a toujours soutenus.

Toutes les personnes désirant nous aider sont les bienvenues, en particulier pour le débroussaillage (à partir du 1er samedi de septembre 2022).

Tous nos meilleurs vœux pour 2022, et surtout une bonne santé à tous.

*Pour le bureau,
Alain MAINGUY*

Pour tout contact

M. THOMAS : 02 97 22 24 69

A. LE VANNIER : 02 97 22 25 90

A. MAINGUY : 02 97 22 39 09

Maurène et Louison TREGOUET

MAURÈNE, JUNIOR 1^{ÈRE} ANNÉE

Maurène fait une entrée remarquable et remarquable dans sa nouvelle catégorie. En effet, après sa première course internationale, le « tour du Gévaudan » en début de saison, elle enchaîne les bonnes prestations sur les manches de coupe de France, route, avec les élites, notamment sur le « tour de Charente », où elle prend une 3^e et une 4^e places.

Son été sera tout aussi radieux avec une victoire sur le « grand prix de Plouay » féminin junior, et sur la dernière manche de la « route de l'ouest ». Après ces résultats, elle devient vice-championne de France sur route. Il va de soi qu'ensuite une sélection pour les championnats du monde junior sur route lui tendait les bras : elle se retrouve donc en Belgique, où elle termine 23^e sur 116.

De très bons résultats pour la piste également : Vice-championne de France dans 3 disciplines de piste, puis elle intègre l'équipe de France pour la coupe des Nations aux Pays-Bas.

Actuellement en pleine saison de cyclocross, elle monte 2 fois sur la 3^e marche du podium, toujours en coupe de France, à Quelneuc et à Bagnoles de l'Orne.

Les Servantais peuvent être fiers d'avoir une sportive de haut niveau dans la commune, capable d'aller se « froter » à l'élite mondiale du cyclisme !



LOUISON, CATÉGORIE ESPOIR -

Sa saison cycliste a été contrariée en début d'année, par une grave blessure dans un autre sport, mais armé de volonté et de passion, Louison retrouve le niveau qui est le sien à mi-saison, avec plusieurs Top 15 et de belles prestations sur des courses de renom, comme le « tour de l'Orne » où il termine 8^e sur une étape, et 16^e sur le « tour de Rhuy ». Encore sous les couleurs de Lanester en 2021, Louison rejoint l'équipe de Lorient pour la saison 2022.

Souhaitons lui une excellente réussite pour cette année.

Bravo à ces jeunes sportifs, toujours aussi déterminés, et conciliant leur passion du vélo avec leurs études.



Remise brassards sécurité routière - École Notre-Dame